

**Burkina Faso : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation - Rapport des services du FMI; communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur du FMI pour le Burkina Faso.**

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et à la demande de modification de critères de réalisation, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 7 avril 2011 avec les autorités du Burkina Faso sur l'évolution et la politique économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 29 juin 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue des administrateurs tels qu'exprimés le 15 juillet 2011 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande et/ou la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI\*  
Mémorandum de politique économique et financière des autorités burkinabè\*  
Protocole d'accord technique\*

\* Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## BURKINA FASO

### Seconde revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par by Michael Atingi-Ego et Dominique Desruelle

29 juin 2011

#### Résumé analytique

- ***L'économie du Burkina Faso a renoué avec la croissance après le ralentissement de 2009.*** La croissance économique est demeurée robuste et supérieure aux attentes. Elle était soutenue par les secteurs agricole, minier et les services. Par ailleurs, l'inflation s'est maintenue à un faible niveau. L'amélioration des termes de l'échange et une nette augmentation de la production d'or ont aussi renforcé la position extérieure. Dans le secteur financier, le crédit à l'économie a nettement progressé, parallèlement à la reprise de l'activité économique.
- ***Au cours de la première moitié de l'année, le pays a connu une période de troubles sociaux.*** Des émeutes, des manifestations, des pillages effectués par différents groupes, ainsi que des actions de protestation sporadique au niveau des forces de sécurité, ont gêné l'activité économique. Les autorités ont réagi en procédant à des consultations avec les parties prenantes et ont pris des mesures sociales estimées à environ 0,5 % du PIB. Par conséquent, les autorités sollicitent une modification des critères de réalisation relatifs au déficit budgétaire global pour juin et décembre 2011.
- ***Les perspectives à court terme restent prometteuses, mais sujettes à des risques de détérioration.*** La bonne tenue des activités des secteurs de l'agriculture, du coton et de l'exploitation minière devrait supporter la croissance en 2011. Toutefois, ces perspectives sont menacées par un environnement social instable et par la montée des prix mondiaux des combustibles et des produits alimentaires, qui pourraient se traduire par des dépenses plus élevées et des pressions inflationnistes ainsi que par des recettes plus faibles qu'anticipé, ce qui empêcherait la politique budgétaire de soutenir pleinement la croissance économique.
- ***Les résultats du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants.*** Tous les repères structurels et les objectifs quantitatifs de la fin-décembre 2010 ont été respectés, et la mise en œuvre des mesures de réforme prévues pour 2011 est bien avancée. Les services du FMI appuient la demande des autorités en vue d'une modification des critères de réalisation et recommandent l'achèvement de la seconde revue de la FEC, compte tenu des résultats du programme et des engagements de politique économique à moyen terme pris par les autorités.
- ***L'examen de la mise en œuvre du programme s'est déroulé à Ouagadougou du 23 mars au 7 avril 2011.*** L'équipe était composée de M<sup>mes</sup> Kabedi-Mbuyi (Chef de mission), Diouf et Adenauer (représentante résidente) et de MM. Boutin-Dufresne et El Harrak (tous du Département Afrique). M. Abdoulaye Tall (bureau de l'Administrateur) a assisté les autorités pendant les discussions.

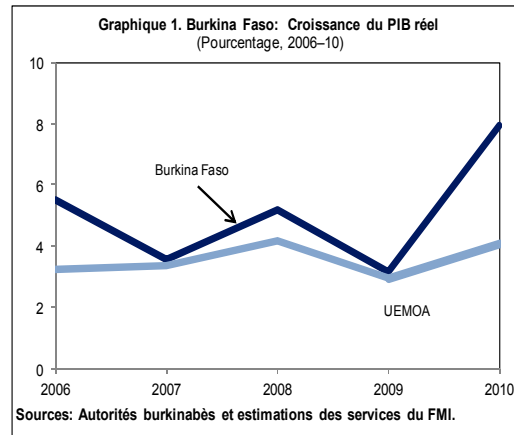
Table des matières	Page
I. Récente évolution économique et sociale.....	4
II. Résultats du programme à la fin de 2010.....	7
III. Perspectives macroéconomiques et risques .....	12
IV. Discussions de politique générale.....	13
A. Politique budgétaire .....	13
B. Politiques du secteur extérieur et réformes .....	16
C. Politique de promotion de la croissance et réforme structurelle .....	19
V. Suivi du programme.....	22
VI. Évaluation des services.....	22
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–15 .....	24
2. Balance des paiements, 2008–15 .....	25
3. Situation monétaire, 2008–12 .....	26
4. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008–15 .....	27
5. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2008–15 .....	29
6. Échéancier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010–13.....	30
7. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, 2001–11 .....	31
 Encadré	
1. Gestion des chocs exogènes et des tensions sociales.....	8
 Graphiques	
1. Récente évolution économique, 2006–10 .....	6
2. Indicateurs budgétaires, 2006–12 .....	14
3. Indicateurs du secteur extérieur, 2006–12 .....	18
4. Principaux Objectifs du Millénaire pour le développement pour 2015 .....	21
 Appendice I. Lettre d'intention .....	
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière pour 2011–12	34
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	51

### Liste des sigles et acronymes

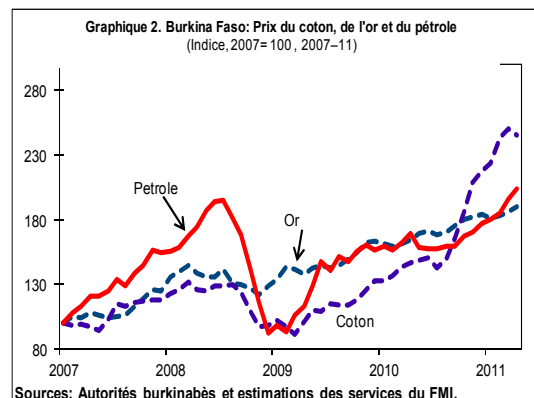
AVD	Analyse de Vulnérabilité de la Dette
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIC	Taxe sur les bénéfices industriels et commerciaux
CARP	Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPIA	Évaluation politique et institutionnelle des pays
DeMPA	Évaluation de la performance de la gestion de la dette
DSRP	Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESSAKANA	la plus grosse société minière
GFP	Gestion des Finances Publiques
IGF	Inspection Générale des Finances
MCC	Millenium Challenge Corporation
MPEF	Mémorandum de Politiques Economique et Financière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	Produit Intérieur Brut
RNB	Revenu National Brut
SCADD	Stratégie pour une Croissance Accélérée et pour le Développement Durable
SOFITEX	Société burkinabè des fibres textiles (la plus grosse société d'égrenage)
SONABHY	Société nationale des hydrocarbures (société publique d'importation de pétrole)
SONAPOST	Société nationale des postes (services postaux)
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
VAN	Valeur Actualisée Nette

## I. RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

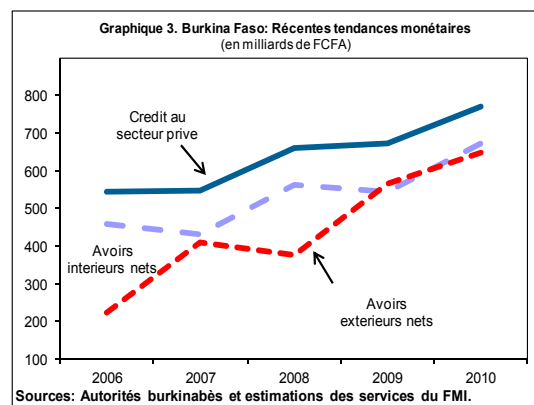
1. **En 2010, la croissance économique s'est accélérée et l'inflation s'est maintenue à un faible niveau.** Des conditions climatiques favorables, une production et des prix de l'or plus élevés et des investissements publics en hausse ont favorisé une solide reprise économique. Le PIB réel a augmenté de 7,9 %, un chiffre bien supérieur à la moyenne des pays de l'UEMOA (graphique 1). Dans le secteur agricole, la croissance a été dopée par des conditions climatiques favorables, conjuguées aux récentes mesures incitatives prises par les autorités pour soutenir l'agriculture. La production minière a aussi considérablement augmenté, grâce à l'expansion de la production d'ESSAKANE, au démarrage des opérations dans deux mines additionnelles, et à la hausse des prix internationaux. Dans le secteur des services, les activités ont surtout bénéficié de l'accroissement des investissements publics. L'inflation est restée faible en raison de la bonne récolte (tableau 1, graphique 1 et MEFP, paragraphes 2-3).



2. **La position extérieure s'est consolidée en 2010.** Le déficit des transactions courantes a reculé de 4,2 % du PIB en 2009 à 3,5%, reflétant une augmentation des exportations. Pour le coton et l'or, les exportations ont nettement progressé sous l'effet d'une production accrue et de prix mondiaux en hausse, ce qui a plus que compensé l'impact de l'augmentation des prix du pétrole sur les importations (tableau 2 et graphique 2).



3. **L'évolution du secteur financier s'est calée sur la reprise économique.** La masse monétaire a augmenté de 19,1 %, reflétant une augmentation marquée des avoirs extérieurs nets du système bancaire, tandis que le crédit à l'économie a fortement augmenté, essentiellement suite à une forte demande du secteur des services (tableau 3 et graphique 3).

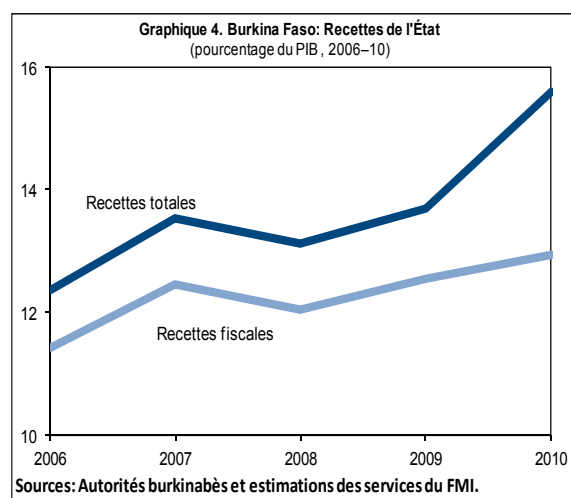


4. **La santé financière du système bancaire reste bonne.** Les banques commerciales ont respecté la réglementation régionale relative au relèvement du niveau minimum de capital à la fin de 2010, et la majorité des banques ont observé les ratios prudentiels régionaux. En dépit de leurs liens étroits avec le système bancaire ivoirien et d'un important portefeuille d'obligations d'État et

de bons du Trésor de ce pays, les banques burkinabés n'ont pas été touchées par la crise ivoirienne.

**5. La situation budgétaire s'est améliorée en 2010 grâce à la bonne tenue des recettes.**

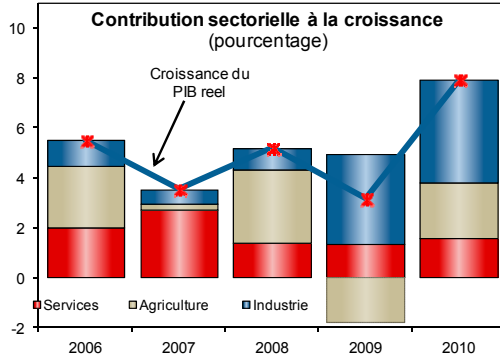
Les gains d'efficacité de l'administration ainsi que les recettes non fiscales ponctuelles provenant du renouvellement des licences de téléphonie mobile ont permis de renforcer le recouvrement des recettes. Les dépenses ont aussi augmenté, ce qui reflète principalement une hausse des dépenses d'investissement dans les projets d'infrastructure spéciaux. La politique salariale est restée prudente et la masse salariale a été en légère baisse par rapport à 2009. C'est pourquoi le déficit budgétaire primaire de base a légèrement fléchi, de 5,3 % du PIB en 2009 à 5,0 % en 2010 (tableau 4, graphique 4 et MPEF, paragraphes 6-9).



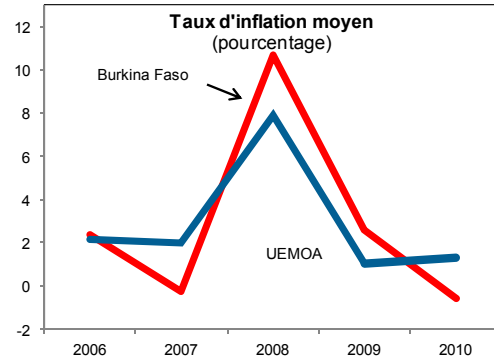
**6. Au cours des derniers mois, la situation politique a été instable, et différents groupes, sans revendications communes, ont manifesté leur insatisfaction.** Les protestations estudiantines de février ont été suivies par des manifestations sporadiques, des émeutes et des pillages jusqu'au début du mois de juin. Pour alléger les préoccupations soulevées pendant les troubles sociaux, les autorités ont notamment tenu des consultations avec les différentes parties prenantes ; elles ont formé un nouveau gouvernement qui a été désigné au début du mois de mai et elles ont pris plusieurs mesures sociales (encadré 1).

### Graphique 1. Burkina Faso: Récente évolution économique, 2006–10

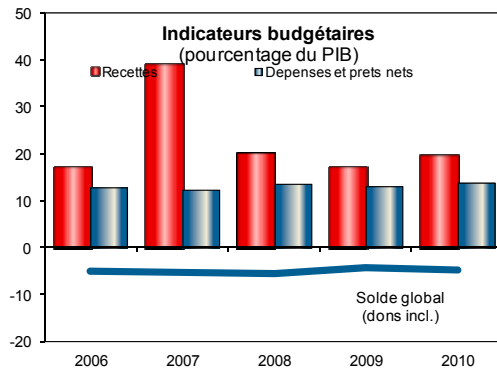
*La croissance économique a nettement progressé...*



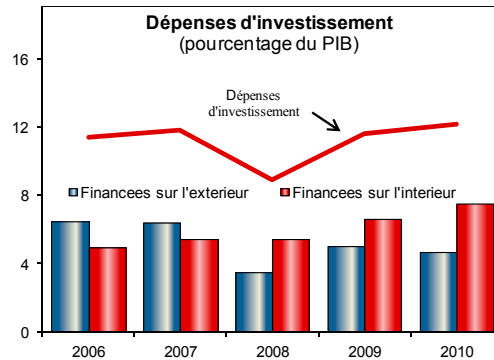
*...tandis que l'inflation baissait.*



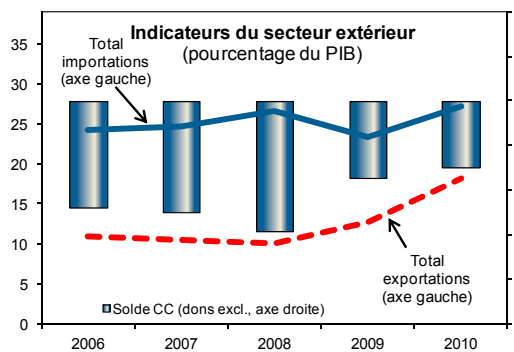
*La situation budgétaire s'est améliorée...*



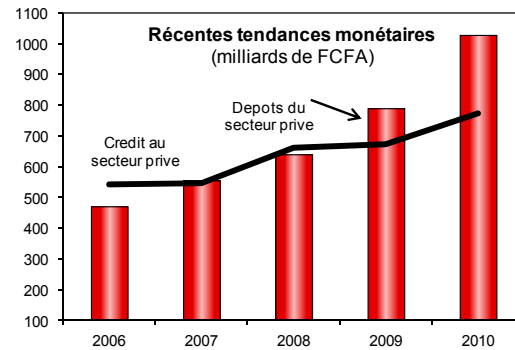
*...malgré une augmentation des dépenses à cause des dépenses d'investissement.*



*L'amélioration des termes de l'échange a contribué à améliorer la position extérieure.*



*L'évolution monétaire et financière était cohérente avec la reprise économique.*



Sources: Autorités burkinabès et estimations des services du FMI.

## II. RÉSULTATS DU PROGRAMME À LA FIN DE 2010

7. **Dans l'ensemble, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants.** Les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs, mis en œuvre toutes les mesures de réforme structurelle programmées pour la fin de décembre 2010 et accompli des progrès louables dans la réalisation des objectifs fixés pour 2011 (MPEF, paragraphes 10-18 et tableaux 1 et 2).

8. **Les résultats sont particulièrement bons dans le domaine des finances publiques:** (i) le critère de réalisation sur le déficit global a été respecté grâce à un niveau des dépenses plus bas que programmé et au fait que les objectifs de recettes étaient dépassés ; (ii) le taux de civisme fiscal des contribuables a dépassé les attentes ; (iii) les dépenses sociales prioritaires ont été supérieures à l'objectif ; (iv) deux postes douaniers supplémentaires ont été reliés électroniquement au terminal principal, comme prévu ; (iv) le système de promotion basé sur le mérite dans la fonction publique a été mis en œuvre et (v) une étude sur un nouveau système de taxation et de fixation des prix des produits pétroliers a été achevée.

9. **Dans le secteur du coton,** le plan d'affaires de la SOFITEX a été achevé comme prévu et des mesures supplémentaires ont été prises pour réduire les coûts de fonctionnement. Les autorités ont finalisé les dispositifs de redistribution des zones cotonnière aux deux sociétés privées d'égrenage de coton, et ont terminé les études sur les mécanismes de financement du fonds de lissage et du fonds intrants.



### Encadré 1. Burkina Faso — Gestion des chocs exogènes et des tensions sociales

*Suite aux chocs exogènes de 2009, à savoir le ralentissement économique mondial, l'effondrement des prix du coton et les graves inondations, l'environnement économique et social a été frappé par des nouveaux chocs au début de 2011 : retombées de la crise ivoirienne (janvier-avril), troubles sociaux (février-début juin) et effets de la hausse des prix mondiaux du pétrole et des produits alimentaires.*

L'embrasement de la crise ivoirienne au début de 2011 a porté atteinte à l'économie du Burkina Faso, principalement en raison de la fermeture du système ferroviaire, qui a forcé le commerce extérieur à emprunter de nouvelles voies à travers les pays voisins, ce qui a eu pour effet de faire monter les coûts du transport. Les pressions inflationnistes ont été également attisées par les perturbations dans l'approvisionnement en électricité et par la hausse du prix d'autres importations. La production a aussi été touchée, surtout au niveau petites entreprises, qui sont tributaires des pièces détachées en provenance de Côte d'Ivoire. Néanmoins, l'impact global de la crise ivoirienne sur l'économie du Burkina Faso devrait rester marginal en raison de la faible durée de la crise et grâce aux mesures d'atténuation prises par les autorités Burkinabées, en particulier celles liées à l'accroissement de la production énergétique par la location des groupes électrogènes (MPEF, paragraphe 31).

Depuis février 2011, la situation politique demeure précaire. Divers groupes (étudiants, syndicats, organisations de producteurs de coton, partis d'opposition, magistrats et forces armées) ont manifesté pour différentes raisons. Il y a eu plusieurs cas d'agitation dans l'armée et des biens publics et privés ont fait l'objet de pillages et de destructions. Les troubles sociaux ont entravé l'activité économique, notamment dans la capitale. Les autorités ont réagi en organisant des consultations avec les principaux groupes sociaux et parties prenantes et un nouveau gouvernement a été mis en place à fin avril; des mesures sociales ont été prises, dont certaines ont donné lieu à des dépenses supplémentaires estimées à 0,5% du PIB, telles que détaillées dans le tableau ci-bas.

Mesures d'atténuation contre les troubles sociaux de 2011

Mesures	Coût	
	Milliards de francs CFA	Pourcentage du PIB
Impact budgétaire total	23,5	0,50
1. Réduction du prix du riz, du sucre et de l'huile de cuisson pendant 3 mois	5,0	0,11
2. Élimination de la taxe de développement local	0,0	0,00
3. Réduction de 10% du taux d'imposition des salaires	4,0	0,08
4. Apurement des promotions impayées de la fonction publique pour 2008–09	3,7	0,08
5. Prêts à faible taux d'intérêt aux détaillants touchés par les pillages	7,0	0,15
6. Compensation pour destruction de biens privés	1,8	0,04
7. Réfection des bâtiments publics détruits	2,0	0,04

Sources: Autorités Burkinabées et estimations des services du FMI.

10. **Dans le secteur financier**, les autorités ont trouvé un accord avec la SFI sur la vente de 6 % de la participation de l'État dans la *Banque de l'Habitat* et ont achevé la restructuration de *Banque commerciale du Burkina* avec sa recapitalisation.

11. **Les autorités ont adopté un nouveau DSRP en décembre 2010.**<sup>1</sup> La nouvelle stratégie se propose d'accélérer la croissance et de renforcer les programmes de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, elle définit les politiques destinées à consolider la stabilité macroéconomique, appuie la viabilité budgétaire et celle de la dette, et vise à éliminer les obstacles à la croissance et consolider les progrès vers les OMD (MPEF, paragraphes 9-24).

---

<sup>1</sup> Le nouveau DSRP s'intitule Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

**Tableau texte 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2010**

(En milliards de FCFA, données cumulées ; sauf là où indiqué)

	2009	2010												CR 10/361		
		Mar. <sup>5</sup>				Jun. <sup>6</sup>				Sep. <sup>5</sup>						
		Prog.	Adj.	Est.	Statut	Prog.	Adj.	Est.	Statut	Prog.	Est.	Statut	Adj.	Est.	Statut	
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>																
Plafond du déficit global, dons compris <sup>1</sup>	222.7	71.3	96.3	91.3	Réalisé	95.1	120.1	123.6	Non réalisé	143.6	102.4	Réalisé	217.8	246.8	232.4	Réalisé
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
<b>Repères indicatifs</b>																
Recettes totales	539.1	124.4	...	133.1	Réalisé	300.1	...	342.1	Réalisé	438.6	504.7	Réalisé	667.9	...	681.3	Réalisé
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	259.6	60.4	...	53.2	Non réalisé	126.3	...	118.0	Non réalisé	200.4	176.6	Non réalisé	274.5	...	297.2	Réalisé
Taux de défaillance des grandes entreprises (DGE, en pour cent) <sup>4</sup>	3.0	5.0	...	4.7	Réalisé	5.0	...	3.1	Réalisé	5.0	2.3	Réalisé	5.0	...	1.9	Réalisé
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>																
Manque à gagner sur les dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	...	25.0	...	25.0	...	25.0	...	25.0	50.1	...	25.0	...	25.0	...
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	15.0	...	0.0	...	15.0	...	0.0	...	15.0	0.6	...	15.0	...	3.9	...
<b>Facteurs d'ajustement</b>																
Manque à gagner sur les dons par rapport aux projections du programme	38.7	0.0	...	51.8	...	0.0	...	80.4	...	0.0	50.1	...	-7.5	...	73.6	...
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	-28.2	0.0	...	-5.9	...	0.0	...	-3.2	...	0.0	0.6	...	5.3	...	3.9	...
<i>Pour mémoire:</i>																
Solde primaire de base (base caisse)	-111.8	-125.1	...	-66.5	...	-168.3	...	-66.8	...	-222.4	-84.8	...	-213.6	...	-172.6	...
Dons	232.4	69.1	...	17.2	...	134.5	...	54.0	...	212.2	162.1	...	272.6	...	198.9	...
Prêts concessionnels	123.9	37.2	...	31.3	...	74.4	...	71.2	...	119.0	119.6	...	161.5	...	165.4	...

Sources : Autorités Burkinabé ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

<sup>2</sup> A observer de manière permanente.

<sup>3</sup> A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

<sup>4</sup> Appliqué à la moyenne du trimestre.

<sup>5</sup> Repère indicatif.

<sup>6</sup> Critère de performance.

Tableau texte 2. Burkina Faso : Repères Structurels, 2010 –12

Décembre 2010		
Mesures	Date de mise en œuvre	Statut
<b>Gestion financière publique</b>		
Relier électroniquement deux postes de douanes additionnels au système informatique principal.	Fin déc. 2010	Fait.
Préparer une étude sur l'imposition des produits pétroliers et sur un nouveau système de taxation.	Fin déc. 2010	Fait.
<b>Fonction publique</b>		
Mettre en application le système de promotion au mérite.	Fin déc. 2010	Fait.
<b>Secteur financier</b>		
Terminer la restructuration de la <i>Banque Commerciale du Burkina</i> .	Fin déc. 2010	Fait.
<b>Secteur coton</b>		
Développer un plan d'affaires pour la SOFITEX	Fin déc. 2010	Fait.

### III. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

12. **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont positives.** Il est prévu que la croissance économique atteigne 6,5 % d'ici à 2015, soutenue par des investissements publics plus importants et plus efficaces, notamment au niveau des infrastructures, et la bonne tenue de l'agriculture, du secteur minier et de celui des services. Après la poussée attendue en 2011, l'inflation annuelle devrait retrouver des niveaux compatibles avec le critère de convergence régionale de 2 % en moyenne. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait, d'après les prévisions, se creuser à 6,2 % du PIB d'ici à 2015, reflétant la détérioration projetée des termes de l'échange et une demande intérieure soutenue (tableau 3).

Tableau du texte. Burkina Faso - Principaux indicateurs macroéconomiques, 2008-2015								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Projections							
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
PIB réel ( variation en pourcentage)	5.2	3.2	7.9	5.2	5.6	6.0	6.5	6.5
Inflation (moyenne pour la période, variation en %)	10.7	2.6	-0.6	2.8	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde primaire de base ( base engagements)	-4.6	-5.3	-5.0	-4.1	-1.3	-0.9	-0.6	-0.6
Déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus)	-4.5	-4.8	-5.6	-3.9	-3.1	-2.8	-2.3	-2.3
Solde des transactions courantes (y compris transfer	-11.2	-4.2	-3.5	-5.8	-6.3	-7.1	-7.2	-6.2

Sources: Autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.

13. **Pour 2011, les perspectives n'ont pas changé sensiblement depuis la dernière revue du programme et ce, en dépit de l'aggravation des risques.** La croissance économique devrait rester robuste à 5,2 %, tirée par l'expansion attendue de l'agriculture et par l'augmentation de la production et des prix de l'or et du coton. L'inflation devrait par contre augmenter sous l'effet des retombées de la crise ivoirienne, de la hausse des prix mondiaux du pétrole et des perturbations de l'offre imputables aux troubles sociaux (voir encadré 1). Le déficit du compte courant extérieur devrait se dégrader, principalement en raison de la progression des prix à l'importation.

14. **Les perspectives économiques à court terme présentent d'importants risques de détérioration.**

- **Prolongation des troubles sociaux.** De nouveaux troubles sociaux exerceraient des pressions accrues sur les dépenses et affaibliraient le recouvrement des recettes. Si ce risque se concrétisait, les dépenses d'investissement pourraient être encore réduites, réduisant ainsi l'impact attendu de la politique budgétaire sur la croissance économique.
- **Insuffisance des recettes budgétaires.** Les troubles sociaux rendent la réalisation des objectifs programmés de recettes plus incertaine. Eu égard aux éventuelles pressions exercées sur les dépenses, toute insuffisance de recettes compromettrait les efforts de rééquilibrage budgétaire et pourrait déboucher sur l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Dans ces circonstances, il sera crucial que le Burkina Faso respecte les conditions du décaissement convenu avec ses partenaires au développement, afin de garantir le décaissement à bonne date des aides budgétaires programmées pour 2011.

- **La poursuite de la hausse des prix mondiaux du pétrole.** Il est probable que la progression des prix du pétrole aura des effets sur la productivité et sera susceptible de plomber la croissance économique en 2011 tout en contribuant aux pressions inflationnistes.

### III. DISCUSSIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### 15. **La vulnérabilité du Burkina Faso aux chocs extérieurs a dominé les discussions.**

En raison de l'omniprésence des chocs exogènes, il a été généralement reconnu que la mise en œuvre des politiques en 2011 se déroulerait dans un contexte difficile. Les autorités se étaient d'accord avec les services du FMI qu'il était important, tout en satisfaisant les exigences sociales pressantes exprimées par la population pendant les troubles sociaux, de maintenir une orientation prudente de la politique budgétaire afin de conformer celle-ci à l'objectif de viabilité du budget à moyen terme et continuer à appuyer les efforts de réduction de la pauvreté, et la croissance économique.

16. **Les discussions du programme ont été axées sur :** la politique budgétaire et les mesures destinées à atténuer les chocs exogènes, les politiques et les réformes du secteur extérieur et les perspectives d'une croissance accélérée dans le cadre du nouveau DSRP.

#### A. Politique budgétaire

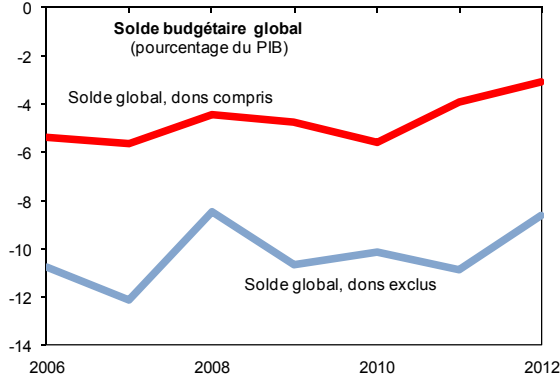
17. **Les autorités entendent maintenir une orientation prudente de la politique budgétaire en 2011.** La loi de finances rectificative de 2011 tel qu'adoptée par le Parlement demeure cohérente avec le cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI au cours de la première revue, bien que celle-ci tienne compte des dépenses supplémentaires causées par les chocs exogènes et les troubles sociaux. Même si les projections de recettes sont inférieures aux attentes de 0,6 point de pourcentage du PIB, les dons budgétaires sont supérieurs aux prévisions de 1,4 point de pourcentage du PIB. D'après les projections, cette rentrée exceptionnelle est due principalement à un

	2008	2009	2010	2011	2012
	Projections				
	(en pourcentage du PIB)				
Recettes et dons	17.1	19.6	20.1	22.1	20.5
Recettes fiscales	12.1	12.6	13.0	13.0	13.8
Dons	4.0	5.9	4.6	7.0	5.5
Dépenses et prêts nets	21.6	24.4	25.7	26.0	23.5
Déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus)	-4.5	-4.8	-5.6	-3.9	-3.1
Sources: Autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.					

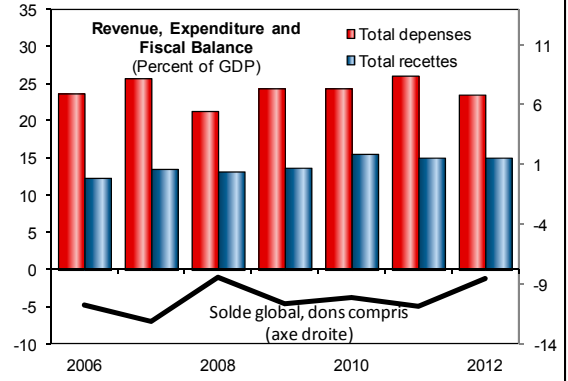
financement plus élevé de la Banque mondiale dans le cadre du programme au titre du CARP qui devrait être présenté au Conseil d'administration de la Banque mondiale en septembre. Les autorités entendent utiliser ces ressources additionnelles pour atténuer l'impact des chocs exogènes, satisfaire les demandes sociales et accroître les dépenses d'investissement (tableau 4 et graphique 2).

**Graphique 2. Burkina Faso: Indicateurs budgétaires, 2006–12**

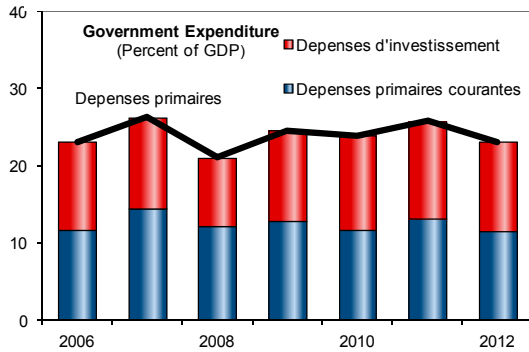
*Il est prévu que la situation budgétaire continue à s'améliorer...*



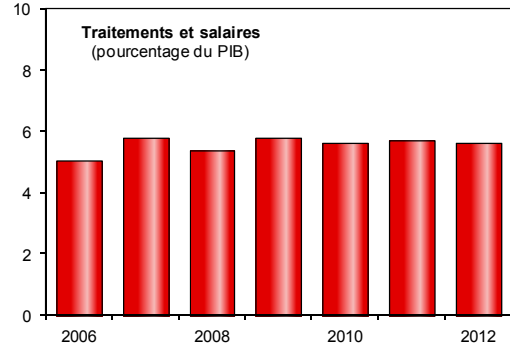
*...du fait de la bonne tenue des recettes et de la maîtrise des dépenses.*



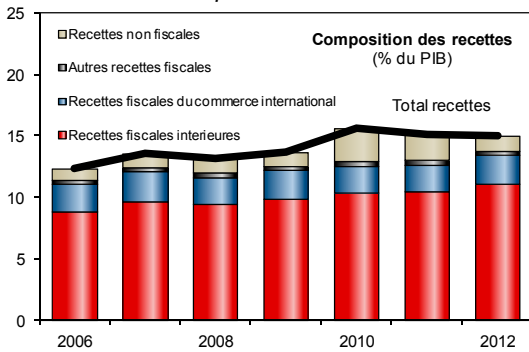
*L'augmentation des dépenses devrait se stabiliser...*



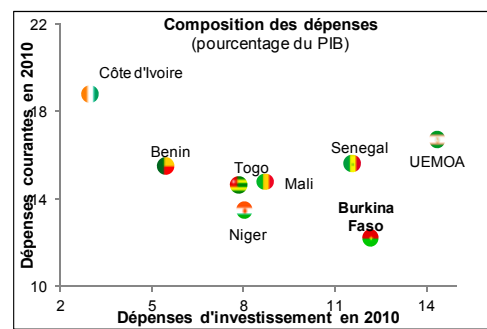
*...de même que les traitements et les salaires.*



*Les résultats des recettes dépendent des impôts intérieurs...*



*...tandis que la composition des dépenses favorise les investissements.*



Sources: Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

18. **Les recettes devraient être inférieures aux prévisions de la première revue du programme.** D'après les projections, le total des recettes devrait s'établir à 15,1 % du PIB, au lieu de 15,7 % au moment de la première revue du programme et ce, suite aux effets des retombées de la crise ivoirienne sur l'activité économique du premier trimestre. Aussi, la recettes diminueront suite à la réduction du taux de l'impôt sur les salaires, décrétée par les autorités afin de satisfaire aux exigences des syndicats pendant les troubles sociaux (MPEF, paragraphe 30). Les autorités ont reconnu avec les services du FMI qu'afin d'atteindre l'objectif de recettes, il sera essentiel de veiller à une mise en œuvre efficace de la politique fiscale et des mesures administratives prévues pour 2011<sup>1</sup>, notamment par l'introduction d'un impôt sur le revenu des sociétés.

19. **Les dépenses devraient être supérieures à ce qui était attendu à la première revue du programme en raison des dépenses liées survenues suite aux troubles de l'hiver 2011.** D'après les prévisions, les dépenses courantes devraient être de 13,5 % du PIB (au lieu de 12,4 % précédemment), principalement en raison des transferts plus élevés dus aux mesures d'atténuation des chocs exogènes, telles qu'un relèvement des subventions sur les produits pétroliers à l'intention des groupes vulnérables (gaz de cuisine) et sur le fuel-oil utilisé par la société d'électricité, et à la location de groupes électrogènes pour pallier aux délestages survenus pendant la crise ivoirienne. Les autorités entendent accroître les dépenses d'investissement pour appuyer les initiatives de promotion de la croissance dans le cadre du nouveau DSRP en mettant plus particulièrement l'accent sur le développement des infrastructures. Les dépenses en faveur des pauvres devraient augmenter de 5,7 % du total des dépenses en 2010 à environ 9% en 2011 (tableau 7 et MPEF, paragraphe 31).

20. **Le programme de 2011 est financé en totalité.**<sup>2</sup> D'après les projections, le déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) devrait atteindre 4,4 % du PIB. Il est financé avec des ressources provenant des donateurs bilatéraux et multilatéraux, par un tirage sur les dépôts du trésor et par une émission obligataire sur le marché régional de l'UEMOA (tableau du texte 5). Compte tenu de la volatilité de la situation sociale et de la hausse des prix des produits combustibles et alimentaires, les autorités ont reconnu avec les services du FMI que l'exécution du budget de 2011 exigeait une prudence et une vigilance accrues. Elles sont prêtes à prendre les mesures qui s'imposent pour compenser les dépenses ou les recettes additionnelles ainsi qu'une insuffisance du financement extérieur qui pourrait apparaître au cours de la seconde moitié de l'année. Ces mesures feraient intervenir une contraction des

---

<sup>1</sup> Voir EBS/10/211 (11/18/2010).

<sup>2</sup> Tous les donateurs ont confirmé leur financement pour 2011.



dépenses d'investissement et une réaffectation des crédits budgétaires au sein des différents ministères. Les autorités ont indiqué qu'elles prépareraient une seconde loi de finances rectificative s'il devenait nécessaire de prendre des mesures correctrices (MPEF, paragraphe 32). Les dispositions du programme budgétaire de 2011 incluent des dépenses de prévoyance, pour un montant 0,4 % du PIB pour les mesures prioritaires destinées à atténuer l'impact de futurs chocs exogènes. Celles-ci ont été discutées en consultation avec les services FMI.

	2009	2010	2011	
			CR 10/361	Proj.
Total dons et prêts du programme	195.5	195.6	139.7	209.2
Dons	145.5	147.8	130.1	199.6
Banque mondiale	56.1	45.4	34.0	59.9
UE	45.4	52.9	35.0	35.0
Banque africaine de développement	0.0	7.7	0.0	22.5
Pays-Bas	16.8	11.8	13.4	13.4
Suisse	3.4	4.0	3.7	4.0
Suède	5.4	8.3	7.4	7.9
Danemark	4.2	7.2	4.8	5.1
France	4.3	4.6	4.3	4.6
Allemagne	3.9	5.9	0.0	0.0
Autres	6.1	0.0	0.0	0.0
Programme avec donateurs multiples 1/	0.0	0.0	27.4	47.1
Prêts (FMI exclus)	14.5	12.6	0.0	0.0
Banque mondiale	0.0	0.3	0.0	0.0
Banque africaine de développement	14.5	12.3	0.0	0.0
FMI	35.5	35.1	9.6	9.6

Sources: Autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.  
1/ Géré par la Banque mondiale.

21. **Les services du FMI exhortent les autorités à accélérer les réformes de la GFP.** Les domaines prioritaires restent la transition à un système de budgétisation par programme, le renforcement des procédures d'exécution du budget et l'amélioration de la gestion de la trésorerie. Les services du FMI préconisent que les recommandations des audits des départements financiers des ministères prévues pour 2011 soient rigoureusement appliquées et que l'amélioration du système de gestion de la trésorerie se poursuive afin de mieux refléter les dépenses prioritaires (MPEF, paragraphe 37). Les services du FMI sont d'avis qu'un système efficace de gestion de la trésorerie est un outil important pour la gestion de la dette intérieure, notamment dans le contexte de l'émission obligataire sur le marché de l'UEMOA.

## B. Politiques du secteur extérieur et réformes

22. **Les autorités comptent intensifier leurs efforts pour diversifier la base d'exportations et pour réduire la vulnérabilité aux chocs exogènes.** La diversification à moyen terme fait intervenir le développement de pôles de croissance et de regroupements d'entreprises dans certaines régions, ainsi que l'expansion du secteur minier. La première initiative du pôle de croissance est déjà en cours et se fera en collaboration avec la Banque mondiale. Cette initiative propose de développer l'agro-industrie dans la région de Bagré. S'agissant des regroupements d'entreprises, les autorités souhaitent mettre l'accent sur la culture, l'artisanat, l'exploitation forestière et l'horticulture afin de développer un réseau commercial qui pourraient devenir une source de revenus pour les groupes vulnérables. Par ailleurs, la contribution du secteur minier à la croissance devrait augmenter grâce aux investissements prévus dans les nouvelles mines d'or ainsi qu'à d'éventuels investissements dans d'autres minéraux. À ce titre, les autorités espèrent que les révisions actuellement apportées à la loi minière déboucheront sur l'amélioration du cadre réglementaire des investissements dans le secteur minier. En attendant que les projets de diversification portent

leurs fruits, le secteur extérieur continuera d'être dominé par les exportations de coton et d'or, tout en restant vulnérable aux chocs exogènes et aux termes de l'échange.

23. **En 2011, il est prévu que le déficit du compte courant se creuse à 12,2 % du PIB** (11,2% en 2010). Malgré une accélération des exportations, le compte courant devrait se détériorer en raison de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole et des importations non pétrolières destinées à des fins d'investissement. Le solde global devrait être excédentaire grâce à la montée prévue des transferts courants (graphique 3).

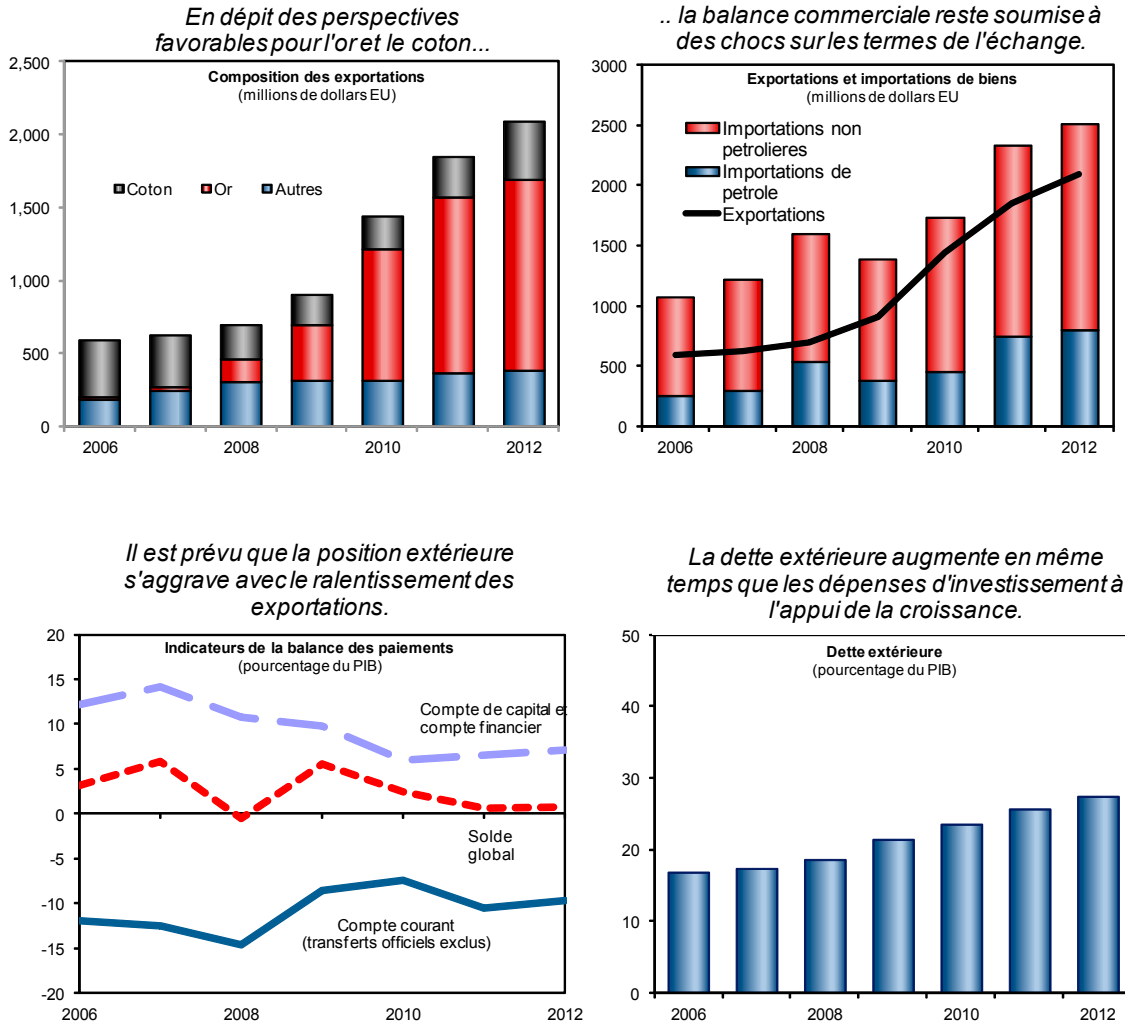
24. **Les autorités et les services du FMI sont d'avis que la politique d'emprunt doit rester prudente.** La dernière AVD<sup>3</sup> a indiqué que le Burkina Faso demeurait à risque élevé de surendettement. Rappelant l'augmentation prévue des investissements publics dans le cadre du nouveau DSRP, les services du FMI ont réitéré qu'il serait souhaitable que les autorités s'appuient essentiellement sur des dons et des prêts hautement concessionnels afin de financer les investissements et que celles –ci devraient s'assurer que tout nouveau emprunt extérieur s'inscrive dans la viabilité à moyen terme du budget et de la dette.

25. **Les services du FMI encouragent les autorités à continuer à consolider leur capacité de gestion de la dette.** Sur bases mesures mises en œuvre en 2010 et sur base des recommandations de la récente mission d'Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) de la Banque mondiale, les autorités continueront à affiner leur capacité analytique et leurs outils de gestion de la dette (MPEF, paragraphe 35).

---

<sup>3</sup> Voir CR 10/197, juillet 2010.

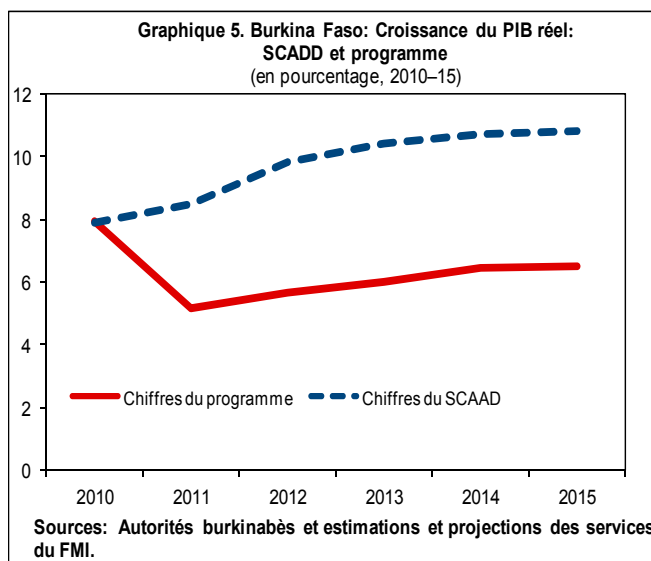
**Graphique 3. Burkina Faso: Indicateurs du secteur extérieur, 2006–12**



Sources: Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

### C. Politiques de promotion de la croissance et réformes structurelles

26. **Les autorités ont réitéré qu'elles étaient résolues à mettre en œuvre les politiques requises pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté.** Dans le cadre de la SCADD, la croissance économique devrait atteindre en moyenne 10 % en 2011-15, grâce à une plus grande diversification économique, à l'impulsion donnée aux investissements et à la poursuite de l'application de réformes structurelles et de saines politiques macroéconomiques. Les autorités reconnaissent néanmoins avec les services du FMI que les objectifs de croissance dans le cadre de la SCADD étaient trop ambitieux. Eu égard aux obstacles actuels à la croissance et aux contraintes de financement, il sera difficile de porter la croissance économique nettement au-dessus de 6 % d'ici à 2015. Pour 2011, il est peu probable que la croissance du PIB réel se hisse à 8,5 % comme le prévoit la SCADD, alors que les nouvelles initiatives de promotion de la croissance de la stratégie n'ont pas encore été lancées. C'est pourquoi les autorités sont d'accord que les projections du programme appuyé par la FEC constituent un scénario vraisemblable pour le moyen terme (MPEF, paragraphe 25).



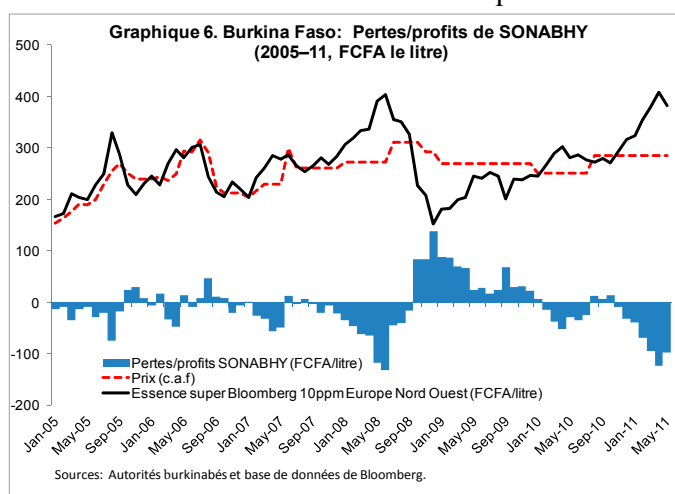
27. **La nouvelle stratégie d'accélération de la croissance s'articule autour d'un accroissement des investissements publics, soutenue par une croissance tirée par le secteur privé et le développement humain.** L'infrastructure (routes, aéroports et électricité), l'éducation, la santé et l'assainissement font partie des enjeux prioritaires. Même s'ils reconnaissent avec les autorités que le Burkina Faso doit nettement augmenter ses investissements publics pour combler le déficit au niveau des infrastructures, les services du FMI ont insisté sur le fait que l'impact de ces investissements sur la croissance économique sera tributaire de la capacité des autorités à renforcer leur capacité administrative et analytique dans la préparation et l'exécution des projets, à éliminer les goulets d'étranglement dans les procédures de passation des marchés et à étoffer leur capacité d'absorption. Les services du FMI ont encouragé les autorités à faire preuve de plus de sélectivité dans la préparation des futurs projets d'investissement afin de mieux tenir en compte les contraintes de financement.

28. **De l'avis de tous, il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles pour rehausser les perspectives de croissance.** Les autorités souhaitent continuer à mettre l'accent sur les réformes de la filière coton, sur le développement du secteur financier, sur l'accès aux services financiers ainsi que sur l'optimisation du climat des

affaires. L'amélioration des conditions du marché mondial a éclairci les perspectives de viabilité financière des sociétés d'égrenage de la filière coton et fait monter les prix à la production. Les services du FMI préconisent l'accélération des réformes dans ce secteur. Grâce aux mesures mises en place à la fin de 2010, la SOFITEX a pu renforcer ses pratiques de gestion et la société continuera de s'efforcer de réduire ses coûts. En outre, une stratégie de privatisation sera achevée d'ici à la fin de 2012. Les autorités sont d'accord avec les services du FMI qu'il serait souhaitable de redynamiser l'exécution de la stratégie du secteur financier. Elles ont indiqué que des efforts étaient actuellement déployés pour financer des mesures clés de la stratégie. En 2011-12, elles se concentreront sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement du micro-crédit et sur la préparation d'un plan de réforme des services financiers postaux (SONAPOST). La création d'un guichet unique pour le dédouanement des marchandises ainsi que des réformes de la fonction publique afin accroître l'efficacité des administrations devraient aller dans le sens des efforts des autorités en vue d'améliorer le climat des affaires à moyen terme (MPEF, paragraphes 36-42).

**29. Un nouveau mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers sera appliqué en 2011.** Sur la base de l'étude terminée à la fin de 2010, les autorités prévoient de sélectionner le nouveau mécanisme de répercussion des variations des prix internationaux du pétrole (MPEF, paragraphe 39). Elles ont reconnu avec les services du FMI que les

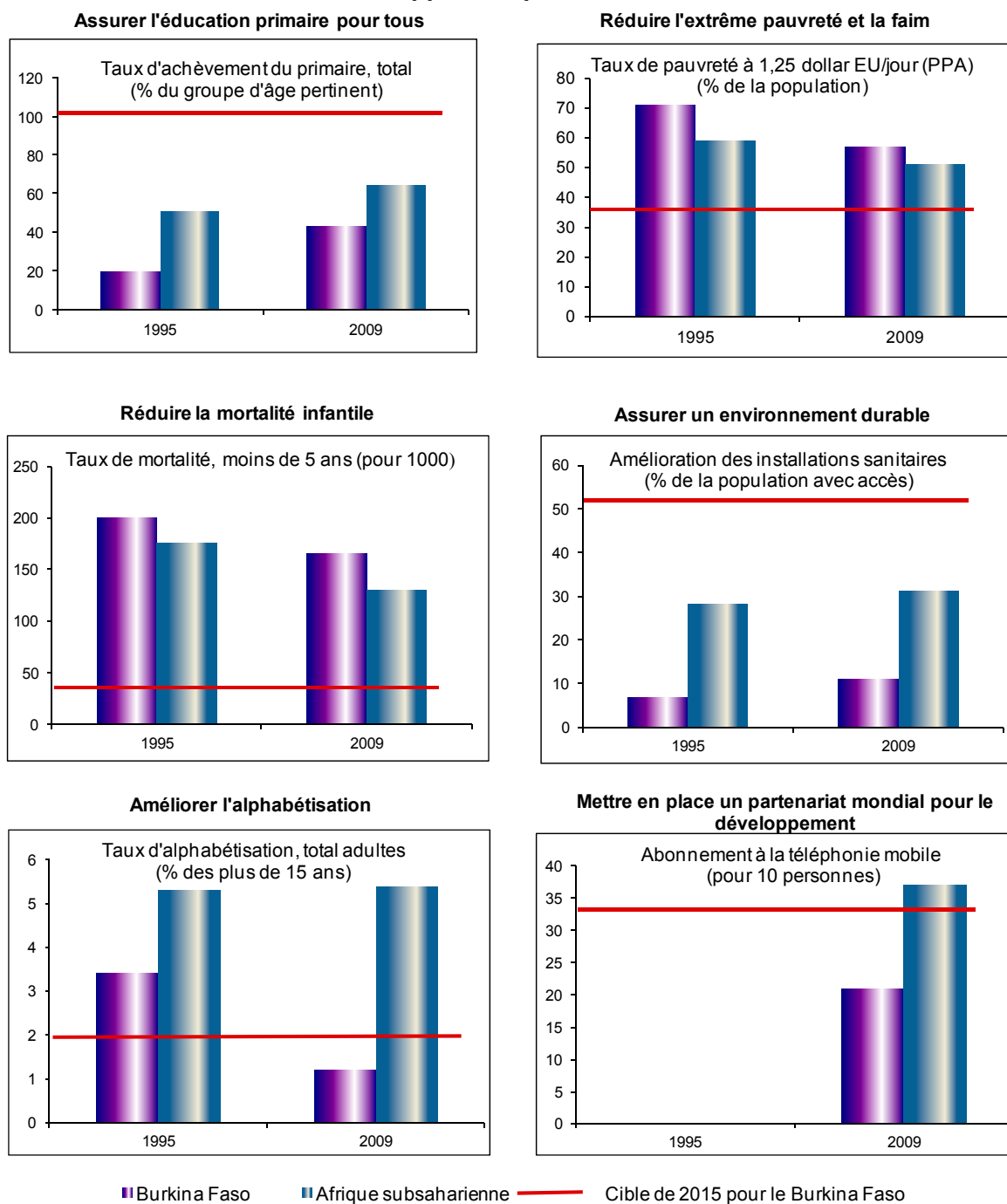
subventions générales aux produits pétroliers étaient onéreuses pour le budget de l'État et n'étaient pas à même d'alléger l'impact de l'embellie des prix mondiaux du pétrole sur les couches vulnérables de la population. Une application efficace du nouveau mécanisme permettra aussi de consolider la situation de la trésorerie de la société importatrice de pétrole (SONABHY), qui a absorbé la hausse des prix pétroliers



internationaux jusqu'en juin 2011 (graphique 6). Les autorités ont toutefois fait observer qu'il conviendrait de reprogrammer l'application du nouveau mécanisme de juin 2011 à la fin de décembre 2011.

**30. Les efforts de réduction de la pauvreté des autorités sont axés sur la réalisation des ODM, tel qu'indiqué dans la SCADD.** Elles souhaitent notamment privilégier l'allègement de l'extrême pauvreté et de la faim, l'enseignement primaire universel, l'amélioration de la santé maternelle, la réduction de la mortalité infantile et la lutte contre le VIH et le SIDA, et contre d'autres maladies. Même avec le relèvement des dépenses favorables aux pauvres et les progrès récents accomplis dans certains de ces domaines, la concrétisation des ODM d'ici à 2015 restera un défi important auquel les autorités entendent s'attaquer dans le nouveau DSRP (graphique 4).

### Graphique 4. Burkina Faso: Principaux objectifs du Millénaire pour le développement pour 2015 1/



Source: Base de données sur le développement dans le monde.

1/ Lorsque les données ne sont pas disponibles pour une année spécifique, les graphiques utilisent les données de l'année la plus proche.

#### IV. SUIVI DU PROGRAMME

31. **Les résultats du programme seront suivis sur une base semestrielle par le biais de repères structurels et d'objectifs quantitatifs** (MPEF, tableaux 1 et 2). Le programme fixe des objectifs quantitatifs pour mars et septembre ainsi que des critères de réalisation pour juin et décembre 2011. Les autorités ont demandé la modification du critère de réalisation sur le déficit budgétaire global pour la fin-juin et la fin-décembre 2011 et ce, afin de tenir compte des dépenses plus élevées que prévu et d'une insuffisance éventuelle des recettes en 2011 imputables aux chocs et aux récents troubles sociaux. Les mesures de conditionnalité structurelle du programme sont destinées à appuyer la viabilité budgétaire en assurant un meilleur recouvrement des recettes et en appliquant la réforme de la GFP, à améliorer la fourniture de services dans la fonction publique et à encourager une croissance tirée par le secteur privé.

#### V. ÉVALUATION DES SERVICES

32. **La reprise économique s'est raffermie en 2010 et les perspectives à court terme sont globalement positives et ce malgré les risques de détérioration.** La croissance économique s'est nettement accélérée en 2010 et a été tirée par l'agriculture, l'exploitation minière, le secteur des services ainsi que par un haut niveau d'investissement public. La reprise s'est accompagnée d'une augmentation du crédit à l'économie, notamment dans le secteur tertiaire. La croissance du PIB réel devrait demeurer robuste en 2011 malgré une tendance inflationniste à la hausse en raison de la progression des prix mondiaux du pétrole et des aliments. Les risques pesant sur les perspectives à court terme ont essentiellement trait aux incertitudes intérieures au plan social et à l'aggravation potentielle la crise énergétique mondiale.

33. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants.** Tous les objectifs quantitatifs et structurels de la fin-décembre ont été atteints et les autorités ont accompli des progrès louables sur les mesures de réforme programmées pour 2011.

34. **Les services du FMI exhortent les autorités à maintenir une orientation prudente de la politique budgétaire en 2011 afin de préserver les objectifs budgétaires à moyen terme.** Il est probable que l'environnement économique sera difficile en 2011 en raison des chocs exogènes qui intensifieront les risques pesant sur l'inflation et les dépenses publiques, mais aussi le risque d'une insuffisance des recettes. Les services du FMI encouragent les autorités à rester prudentes dans l'exécution du budget et à veiller à une mise en œuvre efficace de la stratégie fiscale adoptée en 2010 et d'appliquer les mesures d'accroissement des recettes prévues au budget de 2011. Les services saluent l'engagement des autorités à revoir les crédits budgétaires et à modifier les priorités des dépenses en cas de circonstances imprévisibles au cours de la seconde moitié de l'année.

35. **Les services du FMI félicitent les autorités de l'adoption du nouveau DSRP pour 2011-15.** Ils estiment que la mise en œuvre efficace des politiques et des réformes qui s'inscrivent dans la nouvelle stratégie encourageront la croissance et accroîtront l'efficacité des efforts liés à la réduction de la pauvreté. Pour autant, les services du FMI pensent que le Burkina Faso aura du mal à concrétiser les investissements et la croissance ciblés dans le DSRP et ce compte tenu des divers obstacles et délais nécessaires afin de permettre aux nouvelles initiatives de promotion de la croissance de porter leurs fruits. Ils encouragent les autorités profiter de la première revue annuelle de la stratégie pour évaluer les perspectives macroéconomiques sur lesquelles s'appuient les objectifs du DSRP et, ensuite, à réorienter si besoin est leurs priorités en fonction des résultats de la mise en œuvre de la stratégie.

36. **Les questions prioritaires sur lesquelles portent les réformes structurelles sont correctement ciblées et étayent les objectifs des autorités dans le cadre du nouveau DSRP.** À ce titre, les services du FMI attirent l'attention des autorités sur l'importance de garder l'élan de la mise en œuvre des réformes structurelles, en particulier dans la filière coton et dans le secteur financier, qui sont deux secteurs cruciaux pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

37. **Le Burkina Faso est encore soumis à d'importants risques liés à l'endettement extérieur, principalement au manque de diversification des produits d'exportation.** À ce compte, il demeurera important de compter principalement sur des dons et des prêts hautement concessionnels pour financer tout futur projet d'investissement. Dans l'avenir, les services du FMI encouragent les autorités à sélectionner ceux-ci en accordant une attention particulière à leur impact sur la croissance et la viabilité de la dette.

38. **Les services du FMI appuient la demande des autorités en vue d'une modification des critères de réalisation et recommandent l'achèvement de la seconde revue de la FEC compte tenu des bons résultats liés à la mise en œuvre du programme et des engagements de politique économique à moyen terme pris par les autorités.**



Tableau 1. Burkina Faso : Indicateurs économiques et financiers, 2008–15

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015
			CR 10/361	Proj.	Proj.	Proj.				
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
<b>PIB et prix</b>										
PIB à prix constants	5.2	3.2	5.2	7.9	5.2	5.6	6.0	6.5	6.5	
Déflateur du PIB	7.9	3.4	2.1	2.8	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	10.7	2.6	0.2	-0.6	2.8	2.0	2.0	2.0	2.0	
Prix à la consommation (fin de période)	11.6	-0.3	0.1	-0.3	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
<b>Monnaie et crédit</b>										
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) <sup>1</sup>	15.9	-2.0	9.4	11.6	5.7	5.1	5.9	7.0	4.4	
Crédit à l'Etat <sup>1</sup>	4.6	0.2	6.8	6.4	3.5	1.6	-1.3	-2.5	-3.0	
Crédit à l'économie <sup>1</sup>	13.6	1.2	2.5	8.9	2.2	3.5	7.1	9.5	7.4	
Monnaie au sens large (M2)	11.7	18.2	16.6	19.1	8.0	7.7	8.1	8.6	8.6	
Velocité (PIB/M2)	3.9	3.6	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	
<b>Secteur extérieur</b>										
Exportations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	3.9	37.0	40.3	65.1	26.3	13.7	3.4	4.8	6.7	
Importations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	21.6	-8.3	23.7	29.6	32.1	8.1	7.2	5.2	9.0	
Termes de l'échange	-2.5	19.3	16.5	0.6	3.3	-2.5	-1.6	-2.0	-2.0	
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	8.4	...	-10.4	...	...	...	...	...	...	
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	71.4	62.8	85.0	103.5	190.3	107.0	100.0	90.0	85.0	
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	97.0	61.8	76.2	79.0	107.2	108.0	105.5	104.5	105.0	
Cours moyen de l'or (\$EU pour une once)	871.7	973.0	1,183.3	1,224.7	1,426.8	1,446.3	1,478.0	1,530.0	1,596.0	
(% du PIB, sauf indication contraire)										
<b>Finances de l'administration centrale</b>										
Recettes courantes	13.1	13.7	15.6	15.6	15.1	15.0	15.7	16.2	16.7	
dont : recettes fiscales	12.1	12.6	13.0	13.0	13.0	13.8	14.4	14.8	15.1	
Dépenses totales	21.6	24.4	26.8	25.7	26.0	23.5	24.0	24.1	24.5	
dont : dépenses courantes	12.3	12.7	12.4	12.2	13.5	11.9	11.8	11.7	11.6	
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-8.4	-10.7	-11.2	-10.1	-10.9	-8.6	-8.3	-7.9	-7.8	
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-4.5	-4.8	-4.8	-5.6	-3.9	-3.1	-2.8	-2.3	-2.3	
Solde budgétaire global, dons inclus (base caisse)	-4.0	-2.4	-5.4	-4.6	-4.4	-3.1	-2.8	-2.3	-2.3	
Solde budgétaire global, dons inclus (ordonnancements)	-4.5	-4.8	-4.8	-5.6	-3.9	-3.1	-2.8	-2.3	-2.3	
Solde primaire de base (engagements)	-4.6	-5.3	-4.4	-5.0	-4.1	-1.3	-0.9	-0.6	-0.6	
Solde primaire de base (base caisse)	-4.2	-2.8	-5.0	-4.0	-4.6	-1.3	-0.9	-0.6	-0.6	
Financement intérieur	1.1	-0.3	2.1	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Epargne et investissement</b>										
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-11.2	-4.2	-5.2	-3.5	-5.8	-6.3	-7.1	-7.2	-6.2	
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-15.1	-10.8	-9.3	-11.2	-12.2	-11.8	-11.7	-11.5	-11.0	
Investissement brut	20.2	16.7	22.8	19.0	17.7	17.2	17.9	18.0	17.9	
Publique	6.2	8.1	9.1	8.5	8.8	8.1	8.5	8.7	9.0	
Privée	14.0	8.6	13.7	10.5	8.9	9.1	9.4	9.4	8.8	
Epargne intérieure brute	3.6	6.1	12.4	10.0	5.6	6.0	6.1	6.3	7.4	
Publique	2.3	1.8	3.4	4.0	3.1	3.3	4.0	4.4	4.9	
Privée	1.2	4.3	9.0	6.0	2.5	2.7	2.1	1.9	2.5	
Epargne nationale brute	9.0	12.5	17.6	15.5	11.9	10.9	10.8	10.8	11.7	
Publique	5.4	6.0	7.1	7.6	7.5	6.5	7.0	7.4	7.8	
Privée	3.5	6.5	10.5	7.9	4.3	4.4	3.8	3.4	3.9	
<b>Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur</b>										
Exportations de biens et services	10.0	12.6	15.0	18.2	20.8	21.7	20.7	19.9	19.6	
Importations de biens et services	26.6	23.3	25.5	27.2	32.9	32.8	32.4	31.6	30.1	
Dette extérieure	17.4	18.6	24.9	21.5	23.6	25.6	27.4	28.9	30.1	
VAN de la dette extérieure	11.6	13.2	16.5	16.2	17.4	18.5	19.5	20.3	20.9	
VAN de la dette extérieure (en % des exportations)	116.2	107.0	109.6	89.1	83.7	85.4	94.5	102.1	106.4	
VAN de la dette extérieure (en % des recettes)	87.3	98.6	105.6	104.1	115.2	123.7	124.3	125.3	125.2	
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (en milliards de FCFA)	3,690	3,938	4,280	4,368	4,720	5,085	5,499	5,972	6,488	

Sources : autorités burkinabées ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> En pourcentage de la masse monétaire en début de période.

Tableau 2 : Burkina Faso: Balance des paiements 2008–15

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015		
			CR 10/361	Proj.						Prog.	Proj.
			(En Milliards de FCFA)								
<b>Compte courant</b>	-414.6	-166.6	-223.4	-152.2	-275.7	-319.4	-390.2	-431.1	-401.3		
<i>Transferts officiels exclus</i>	-540.9	-340.1	-398.2	-322.4	-498.1	-495.5	-574.0	-626.2	-607.7		
Balance commerciale	-401.4	-227.7	-214.2	-144.0	-231.1	-199.4	-252.1	-269.6	-318.9		
Exportations de biens	310.3	425.2	586.2	701.8	886.6	1008.5	1042.7	1092.4	1165.4		
<i>dont</i> : coton	102.8	96.8	134.7	108.8	131.5	193.1	162.8	153.9	149.7		
or	70.2	179.8	332.0	440.0	578.1	630.2	683.2	728.4	790.0		
Importations de biens	-711.7	-652.8	-800.5	-845.9	-1117.7	-1207.9	-1294.7	-1362.0	-1484.4		
<i>dont</i> : pétrole	-241.8	-179.7	-238.2	-220.4	-358.7	-386.8	-400.5	-404.7	-431.0		
Millenium Challenge Corporation (MCC)	0	0	-30.5	0	0	-30.2	0.0	0.0	0.0		
Services, net	-211.6	-192.1	-234.1	-249.0	-339.5	-369.0	-394.8	-429.2	-360.8		
Exportations de services	59.2	72.1	57.2	93.3	93.3	93.3	93.3	93.3	109.4		
Importations de services	-270.8	-264.1	-291.3	-342.3	-432.9	-462.3	-488.1	-522.5	-470.2		
<i>dont</i> : fret et assurance	-161.8	-149.1	-183.8	-193.2	-255.3	-281.0	-306.8	-341.2	-351.8		
Revenus, net	15.1	17.1	-17.9	8.7	9.4	8.5	7.2	5.6	3.7		
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique (FMI inclus)	-8.4	-8.7	-10.3	-11.3	-11.3	-13.2	-15.2	-17.5	-20.2		
Transferts courants	183.3	236.0	242.8	232.0	285.5	240.5	249.4	262.0	274.7		
Transferts privés, nets	57.0	62.5	68.0	61.9	63.1	64.4	65.7	67.0	68.3		
<i>dont</i> : remises des expatriés, net	0.4	0.6	0.3	8.2	8.4	8.5	8.7	8.9	9.1		
Transferts officiels, net	126.3	173.5	174.8	170.2	222.4	176.1	183.8	195.1	206.4		
<i>dont</i> : dons programme	88.2	145.5	151.1	147.8	199.6	152.9	160.1	170.9	181.8		
<b>Compte de capital</b>	85.5	113.7	148.2	77.9	157.2	155.6	168.6	191.0	202.6		
Dons projet	58.7	86.9	121.4	51.1	130.4	128.8	141.8	164.2	175.8		
Autres transferts de capitaux	26.8	26.8	26.8	26.8	26.8	26.8	26.8	26.8	26.8		
<b>Compte financier</b>	311.7	272.8	150.8	182.6	149.3	201.8	256.8	266.8	275.7		
Investissements directs	47.5	43.6	3.5	16.8	3.5	6.6	36.8	40.2	43.7		
Investissements de portefeuille	4.1	7.6	2.4	8.5	3.2	2.7	2.6	3.2	3.5		
Autres investissements	260.2	221.6	144.8	157.3	142.6	192.5	217.4	223.4	228.5		
Investissements de long terme	259.4	221.4	143.3	155.0	141.1	190.5	213.3	218.7	223.9		
Prêts projet	69.3	109.4	148.8	152.8	164.6	218.2	234.6	241.6	258.6		
Prêts programme	45.9	14.5	12.7	12.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Amortissement des prêts publics (FMI exclu)	-13.0	-14.3	-22.6	-14.7	-25.6	-29.8	-30.4	-31.6	-34.6		
Investissements privés	157.1	111.8	4.4	4.3	2.1	2.2	9.0	8.7	0.0		
Investissements de court terme	0.8	0.2	1.6	2.4	1.6	2.0	4.1	4.7	4.6		
<b>Erreurs et omissions / écart</b>	-17.7	-30.6	0.0	-29.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Balance globale</b>	-35.1	189.3	75.6	79.3	30.8	38.0	35.1	26.6	76.9		
<b>Financement</b>	35.1	-189.3	-80.3	-79.3	-40.4	-47.6	-39.9	-26.6	-76.9		
Changement dans les actifs extérieurs nets de la banque centrale	40.0	-70.8	29.6	89.8	-40.4	-47.6	-39.9	-26.6	-76.9		
<i>dont</i> : réserves officielles brutes	18.2	-149.9	9.9	63.1	-39.3	-44.1	-26.5	-21.2	-66.3		
financement net du FMI	8.1	25.5	5.9	5.9	-1.0	-3.5	-3.8	-5.4	-10.6		
Utilisation des ressources	8.1	25.5	5.9	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Remboursements (charges exclues)	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.0	-3.5	-3.8	-5.4	-10.6		
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales	-4.9	-118.5	-109.9	-169.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Besoin de financement</b> <sup>1</sup>	0.0	0.0	4.8	0.0	9.6	9.6	4.8	0.0	0.0		
	(En % du PIB, sauf indication contraire)										
<i>Pour mémoire :</i>											
Balance commerciale (= déficit)	-10.9	-5.8	-5.0	-3.3	-4.9	-3.9	-4.6	-4.5	-4.9		
Volume des exportations de coton (milliers de tonnes)	149.8	144.7	149.7	148.2	140.2	214.8	193.8	197.7	201.6		
Volume des exportations d'or (milliers de tonnes)	5.6	12.5	18.5	23.0	25.9	27.9	29.7	31.1	33.1		
Compte courant (= déficit)	-11.2	-4.2	-5.2	-3.5	-5.8	-6.3	-7.1	-7.2	-6.2		
<i>Transferts officiels exclus</i>	-14.7	-8.6	-9.3	-7.4	-10.6	-9.7	-10.4	-10.5	-9.4		
Balance globale (= déficit)	-1.0	4.8	1.8	1.8	0.7	0.7	0.6	0.4	1.2		
Réserves internationales brutes											
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards de dollars EU) <sup>2</sup>	0.9	1.3	1.2	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4		
(pourcentage de la masse monétaire au sens large)	46.8	53.2	45.1	39.8	39.0	38.4	37.4	35.6	36.2		
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars EU)	10.7	13.6	...	...	...	...	...	...	...		
(pourcentage de la masse monétaire au sens large)	55.0	58.7	...	...	...	...	...	...	...		
(mois d'importation de BSNF par l'UEMOA)	6.1	6.9	...	...	...	...	...	...	...		
\$ EU/EURO	1.47	1.39	1.31	1.33	1.37	1.36	1.35	1.34	1.33		
PIB à prix courants (milliards de FCFA)	3690	3938	4280	4368	4720	5085	5499	5972	6488		

Sources : autorités burkinabées ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le besoin de financement devrait être couvert par les décaissements au titre de la FEC, les autres sources de financement étant incluses dans les dons et prêts programmes.<sup>2</sup> Allocation de droits de tirage spéciaux d'août 2009 incluse.

Tableau 3 : Burkina Faso : Situation monétaire, 2008–12

	2008	2009	2010	2011	2012
				Prog.	Proj.
	(Milliards de FCFA)				
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	374.2	563.6	647.6	678.4	716.4
Banque centrale des états d'Afrique de l'ouest (BCEAO)	315.0	385.8	300.8	331.6	369.6
Actifs	438.7	588.7	525.6	555.3	589.8
Passifs	123.7	202.9	224.8	223.7	220.2
Banques commerciales	59.2	177.8	346.8	346.8	346.8
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	563.1	543.9	671.9	747.2	819.6
Crédit intérieur net	604.7	618.2	787.3	862.6	935.0
Crédit net à l'Etat	-55.8	-53.8	16.7	62.7	85.6
Trésor	35.0	-3.7	16.5	62.5	85.4
BCEAO	-3.3	-46.9	-27.0	23.3	46.2
Banques commerciales	38.3	43.1	43.5	39.2	39.2
Autres, administration centrale	-90.8	-50.1	0.2	0.2	0.2
Crédit à l'économie	660.5	672.1	770.6	799.9	849.4
Crédit de campagne	14.1	22.1	10.3	10.7	11.4
Autres	646.4	650.0	760.3	789.2	838.0
Autres postes (net)	-41.6	-74.3	-115.4	-115.4	-115.4
<b>Monnaie au sens large</b>	937.3	1107.5	1319.5	1425.6	1536.0
<i>dont</i> : dépôts bancaires du secteur privé	640.2	789.0	1029.2	1170.0	1262.4
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire 12 mois)				
<i>Pour mémoire:</i>					
Avoirs extérieurs nets	-4.2	20.2	7.6	2.3	2.7
Avoirs intérieurs nets	15.9	-2.0	11.6	5.7	5.1
Crédit net à l'Etat	4.6	0.2	6.4	3.5	1.6
Crédit à l'économie	13.6	1.2	8.9	2.2	3.5
(variation annuelle en %)	20.8	1.7	14.7	3.8	6.2
(crédit de campagne exclu)	22.3	0.6	17.0	3.8	6.2
Masse monétaire	11.7	18.2	19.1	8.0	7.7
<i>dont</i> : dépôts bancaires	10.1	15.9	21.7	10.7	6.5
Vélocité de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	3.9	3.6	3.3	3.3	3.3

Sources : autorités burkinabées ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008-15

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015
			CR 10/361	Est.	CR 10/361	Prog.		Proj.		
	(Milliards de FCFA)									
<b>Total recettes et dons</b>	630.8	771.5	940.5	880.2	981.8	1041.7	1042.0	1165.4	1301.7	1440.5
Total recettes	483.8	539.1	667.9	681.3	721.4	711.7	760.3	863.5	966.6	1082.9
Recettes fiscales	444.7	494.6	558.1	565.7	635.1	614.4	701.5	793.4	882.8	982.6
Revenu et bénéfiques	103.5	106.7	140.4	133.6	163.4	158.2	197.8	248.2	285.0	311.9
Biens et services intérieurs	243.8	282.9	307.0	318.4	350.8	337.9	368.3	400.5	438.5	489.3
Commerce international	81.8	89.7	94.9	96.8	104.3	101.1	117.7	126.0	139.4	159.8
Autres	15.6	15.2	15.8	17.0	16.7	17.1	17.7	18.8	19.9	21.6
Recettes non fiscales	39.2	44.5	109.9	115.5	86.3	97.4	58.7	70.1	83.8	100.3
Dons	146.9	232.4	272.6	198.9	260.4	330.0	281.7	301.8	335.1	357.6
Projet	58.7	86.9	121.4	51.1	130.4	130.4	128.8	141.8	164.2	175.8
Programme	88.2	145.5	151.1	147.8	130.1	199.6	152.9	160.1	170.9	181.8
<b>Dépenses et prêts nets <sup>1</sup></b>	795.3	959.6	1145.9	1123.6	1161.2	1225.5	1197.5	1319.1	1438.8	1586.8
Dépenses courantes	455.2	499.1	532.3	530.9	571.1	635.2	606.0	647.5	699.2	750.6
Traitements et salaires	198.8	228.4	245.9	245.8	265.5	269.3	284.8	304.4	328.7	355.8
Biens et services	95.3	95.1	100.3	90.8	106.8	104.4	117.3	126.1	137.5	144.9
Paiement d'intérêts	12.7	16.9	21.1	21.4	22.4	23.4	25.3	27.3	29.7	32.3
Transferts courants	148.4	158.6	164.9	172.9	176.4	238.1	178.6	189.7	203.3	217.6
dont : Dépenses de contingence pour 2011 <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	328.5	457.4	550.5	531.2	585.1	596.6	587.5	667.6	741.6	838.2
Financées sur ressources intérieures	200.4	261.0	280.3	327.3	290.1	301.7	240.5	291.2	335.8	403.8
Transferts de capitaux	6.2	25.4	5.4	3.8	7.0	9.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Exonérations	27.1	36.5	24.8	29.0	27.2	20.0	30.7	32.9	36.4	41.7
Autres dépenses de capital	167.2	199.2	250.1	294.6	255.9	272.7	202.8	251.3	292.4	355.1
Financées sur ressources extérieures	128.0	196.3	270.2	203.9	295.0	295.0	347.0	376.4	405.8	434.4
Dépenses sur les crédits de 2009 reportées <sup>3</sup>	0.0	0.0	67.7	67.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts nets	11.6	3.2	-4.5	-6.2	5.0	-6.3	4.0	4.0	-2.0	-2.0
<b>Solde global (base engagement)</b>	-164.5	-188.1	-205.4	-243.4	-179.4	-183.8	-155.5	-153.7	-137.1	-146.3
Dons exclus	-311.4	-420.5	-478.0	-442.3	-439.8	-513.8	-437.2	-455.6	-472.2	-503.9
<b>Solde primaire de base (base engagement)</b>	-170.7	-207.3	-186.6	-217.1	-122.4	-195.4	-64.9	-51.9	-36.7	-37.2
Ajustement base caisse	15.8	95.5	-27.0	44.5	0.0	-23.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations arriérés	0.0	-16.7	-6.2	0.0	0.0	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	-36.9	56.1	-56.1	20.2	0.0	-21.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	1.9	63.6	-32.2	-24.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations Dépôts au Trésor	50.7	4.1	73.7	41.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations compte FSDEB	0.0	-11.6	-6.2	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-148.7	-92.6	-232.4	-198.9	-179.4	-207.1	-155.5	-153.7	-137.1	-146.3
Dons exclus	-295.6	-325.0	-505.0	-397.9	-439.8	-537.1	-437.2	-455.6	-472.2	-503.9
<b>Solde primaire de base (base caisse)</b>	-154.9	-111.8	-213.6	-172.6	-122.4	-218.7	-64.9	-51.9	-36.7	-37.2
<b>Erreurs et omissions</b>	5.4	-6.3	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Financement</b>	143.4	98.9	227.6	194.9	169.7	197.5	145.9	148.9	137.1	146.3
Financement extérieur	102.3	109.6	138.9	150.7	138.1	139.0	188.3	204.3	210.0	223.9
Tirages	115.3	123.9	161.5	165.4	164.6	164.6	218.2	234.6	241.6	258.6
Prêts projets	69.3	109.4	148.8	152.8	164.6	164.6	218.2	234.6	241.6	258.6
Prêts programmes	45.9	14.5	12.7	12.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (FMI exclu)	-13.0	-14.3	-22.6	-14.7	-26.5	-25.6	-29.8	-30.4	-31.6	-34.6
Financement intérieur	41.1	-10.6	88.7	44.2	31.7	58.6	-42.4	-55.3	-72.9	-77.6
Secteur bancaire	38.3	2.0	70.8	70.5	29.8	36.4	13.3	-24.6	-42.2	-54.9
Banque centrale	47.3	-42.8	20.9	18.2	29.8	40.7	13.3	-24.6	-42.2	-54.9
Banques commerciales	-9.0	44.7	49.9	52.3	0.0	-4.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaire	2.8	-12.6	17.9	-26.3	1.8	22.2	-55.7	-30.7	-30.7	-22.7
Bons du Trésor	-12.3	18.0	16.8	-5.0	1.8	22.2	-55.7	-30.7	-30.7	-22.7
Nouvelles émissions	30.9	55.5	51.6	47.5	30.0	139.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	-43.3	-37.5	-34.9	-52.5	-28.2	-117.7	-55.7	-30.7	-30.7	-22.7
Revenus des privatisations	2.9	30.1	6.6	6.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements non bancaires	12.3	-60.7	-5.5	-28.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Besoin de financement <sup>4</sup></b>	0.0	0.0	4.8	0.0	9.6	9.6	9.6	4.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Dépenses de réduction de la pauvreté	198.5	259.6	274.5	297.2	300.6	314.4	345.8	390.4	441.9	454.2
dont : Education <sup>5</sup>	82.2	91.4	109.2	123.5	119.6	115.9	127.4	143.9	162.8	167.3
Santé	60.1	69.8	83.8	88.3	91.7	85.4	94.0	106.1	120.1	123.4
PIB nominal	3,690	3,938	4279.7	4,368	4,605	4,720	5,085	5,499	5,972	6,488

(suite)

Tableau 4. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2008–15 (fin)

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015
			CR 10/361	Est. CR 10/361	Proj.	Proj.				
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
<b>Total recettes et dons</b>	17.1	19.6	22.0	20.1	21.3	22.1	20.5	21.2	21.8	22.2
Total recettes	13.1	13.7	15.6	15.6	15.7	15.1	15.0	15.7	16.2	16.7
Recettes fiscales	12.1	12.6	13.0	13.0	13.8	13.0	13.8	14.4	14.8	15.1
Revenu et bénéfices	2.8	2.7	3.3	3.1	3.5	3.4	3.9	4.5	4.8	4.8
Biens et services intérieurs	6.6	7.2	7.2	7.3	7.6	7.2	7.2	7.3	7.3	7.5
Commerce international	2.2	2.3	2.2	2.2	2.3	2.1	2.3	2.3	2.3	2.5
Autres	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Recettes non fiscales	1.1	1.1	2.6	2.6	1.9	2.1	1.2	1.3	1.4	1.5
Dons	4.0	5.9	6.4	4.6	5.7	7.0	5.5	5.5	5.6	5.5
Projet	1.6	2.2	2.8	1.2	2.8	2.8	2.5	2.6	2.7	2.7
Programme	2.4	3.7	3.5	3.4	2.8	4.2	3.0	2.9	2.9	2.8
<b>Dépenses et prêts nets</b> <sup>1</sup>	21.6	24.4	26.8	25.7	25.2	26.0	23.5	24.0	24.1	24.5
Dépenses courantes	12.3	12.7	12.4	12.2	12.4	13.5	11.9	11.8	11.7	11.6
Traitements et salaires	5.4	5.8	5.7	5.6	5.8	5.7	5.6	5.5	5.5	5.5
Biens et services	2.6	2.4	2.3	2.1	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3	2.2
Paiement d'intérêts	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Transferts courants	4.0	4.0	3.9	4.0	3.8	5.0	3.5	3.5	3.4	3.4
dont : Dépenses de contingence pour 2011 <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	8.9	11.6	12.9	12.2	12.7	12.6	11.6	12.1	12.4	12.9
Financées sur ressources intérieures	5.4	6.6	6.5	7.5	6.3	6.4	4.7	5.3	5.6	6.2
Transferts de capitaux	0.2	0.6	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Exonérations	0.7	0.9	0.6	0.7	0.6	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6
Autres dépenses de capital	4.5	5.1	5.8	6.7	5.6	5.8	4.0	4.6	4.9	5.5
Financées sur ressources extérieures	3.5	5.0	6.3	4.7	6.4	6.2	6.8	6.8	6.8	6.7
Dépenses sur les crédits de 2009 reportées <sup>3</sup>	0.0	0.0	1.6	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts nets	0.3	0.1	-0.1	-0.1	0.1	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
<b>Solde global (base engagement)</b>	-4.5	-4.8	-4.8	-5.6	-3.9	-3.9	-3.1	-2.8	-2.3	-2.3
Dons exclus	-8.4	-10.7	-11.2	-10.1	-9.6	-10.9	-8.6	-8.3	-7.9	-7.8
<b>Solde primaire de base (base engagement)</b>	-4.6	-5.3	-4.4	-5.0	-2.7	-4.1	-1.3	-0.9	-0.6	-0.6
Ajustement base caisse	0.4	2.4	-0.6	1.0	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations arriérés	0.0	-0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	-1.0	1.4	-1.3	0.5	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	0.1	1.6	-0.8	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations Dépôts au Trésor	1.4	0.1	1.7	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variations compte FSDEB	0.0	-0.3	-0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-4.0	-2.4	-5.4	-4.6	-3.9	-4.4	-3.1	-2.8	-2.3	-2.3
Dons exclus	-8.0	-8.3	-11.8	-9.1	-9.6	-11.4	-8.6	-8.3	-7.9	-7.8
<b>Solde primaire de base (base caisse)</b>	-4.2	-2.8	-5.0	-4.0	-2.7	-4.6	-1.3	-0.9	-0.6	-0.6
<b>Erreurs et omissions</b>	0.1	-0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Financement</b>	3.9	2.5	5.3	4.5	3.7	4.2	2.9	2.7	2.3	2.3
Financement extérieur	2.8	2.8	3.2	3.4	3.0	2.9	3.7	3.7	3.5	3.5
Tirages	3.1	3.1	3.8	3.8	3.6	3.5	4.3	4.3	4.0	4.0
Prêts projets	1.9	2.8	3.5	3.5	3.6	3.5	4.3	4.3	4.0	4.0
Prêts programmes	1.2	0.4	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (FMI exclu)	-0.4	-0.4	-0.5	-0.3	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5
Financement intérieur	1.1	-0.3	2.1	1.0	0.7	1.2	-0.8	-1.0	-1.2	-1.2
Secteur bancaire	1.0	0.1	1.7	1.6	0.6	0.8	0.3	-0.4	-0.7	-0.8
Banque centrale	1.3	-1.1	0.5	0.4	0.6	0.9	0.3	-0.4	-0.7	-0.8
Banques commerciales	-0.2	1.1	1.2	1.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaire	0.1	-0.3	0.4	-0.6	0.0	0.5	-1.1	-0.6	-0.5	-0.4
Bons du Trésor	-0.3	0.5	0.4	-0.1	0.0	0.5	-1.1	-0.6	-0.5	-0.4
Nouvelles émissions	0.8	1.4	1.2	1.1	0.7	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	-1.2	-1.0	-0.8	-1.2	-0.6	-2.5	-1.1	-0.6	-0.5	-0.4
Revenus des privatisations	0.1	0.8	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements non bancaires	0.3	-1.5	-0.1	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Besoin de financement</b> <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal	3,690	3,938	4,279.7	4,368	4,605	4,720	5,085	5,499	5,972	6,488

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport pays No 09/222.<sup>2</sup> Base engagement.<sup>3</sup> Dépenses de contingence pour faire face à l'impact des chocs exogènes prévus en 2011, dans le cas où ceux-ci se matérialisent.<sup>4</sup> Pour 2010 uniquement.<sup>5</sup> Le déficit de financement devrait être comblé par les déboursements au titre de la FRPC, le financement provenant d'autres sources étant inclus dans les dons et prêts<sup>6</sup> Education de base.

Tableau 5. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Projections					
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>	(SDR millions)							
Principal	0.0	0.0	0.0	2.4	4.7	5.1	7.2	14.1
Commissions et intérêts	0.4	0.2	0.0	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et</b>	(SDR millions)							
Principal	0.0	0.0	0.0	2.4	4.7	5.1	7.2	14.1
Commissions et intérêts	0.4	0.2	0.0	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3
<b>Total des obligations sur la base des crédits existants et envisagés</b>								
millions de DTS	0.4	0.2	0.0	2.5	5.0	5.4	7.5	14.4
miliards de FCFA	0.3	0.1	0.0	1.8	3.8	4.1	5.6	10.8
pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.0	0.0	0.2	0.3	0.4	0.5	0.9
pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	1.4	0.6	0.0	4.9	8.0	8.2	10.3	17.1
pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2
pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.0	0.0	0.3	0.5	0.5	0.6	1.1
pourcentage de la quote-part	0.7	0.3	0.0	4.1	8.3	9.0	12.4	23.9
<b>Encours des crédits du FMI</b>								
millions de DTS	35.3	70.4	83.6	94.1	102.3	103.7	96.5	82.4
miliards de FCFA	24.8	51.1	63.1	70.6	77.0	78.0	72.6	62.0
pourcentage des exportations de biens et de services	6.7	10.3	7.9	7.2	7.0	6.9	6.1	4.9
pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	117.8	221.6	252.8	186.0	165.1	157.8	133.1	97.6
pourcentage du PIB	0.7	1.3	1.4	1.5	1.5	1.4	1.2	1.0
pourcentage des recettes fiscales	5.6	10.3	11.1	11.5	11.0	9.8	8.2	6.3
pourcentage de la quote-part	58.6	116.9	138.9	156.3	169.9	172.2	160.3	136.8
<b>Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)</b>	11.5	35.1	13.9	10.5	8.2	1.4	-7.2	-14.1
Décaissements	11.5	35.1	13.9	12.9	12.9	6.5	0.0	0.0
Remboursements et achats	0.0	0.0	0.0	2.4	4.7	5.1	7.2	14.1
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Exportations de biens et de services (miliards de FCFA)	369.5	497.2	795.2	980.0	1101.8	1136.0	1185.7	1274.9
Service de la dette (miliards de FCFA) <sup>1</sup>	21.1	23.1	24.9	37.9	46.6	49.4	54.6	63.5
PIB nominal (miliards de FCFA)	3689.6	3937.6	4368.5	4719.8	5085.4	5499.2	5971.7	6488.1
Recettes fiscales (miliards de FCFA)	444.7	494.6	565.7	614.4	701.5	793.4	882.8	982.6
Quote-part (millions de DTS)	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

<sup>2</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

**Tableau 6. Burkina Faso : Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010–13**

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au décaissement <sup>1</sup>
7,454 millions de DTS	14/6/2010	Après approbation par le Conseil d'administration du nouvel accord au titre de la FEC.
6,45 millions de DTS	15/12/ 2010	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2010, et achèvement de la première revue au titre de l'accord.
6,45 millions de DTS	14/6/2011	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2010, et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord.
6,45 millions de DTS	15/12/2011	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2011, et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
6,45 millions de DTS	14/6/2012	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2011, et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
6,45 millions de DTS	15/12/2012	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2012, et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
6,45 millions de DTS	31/5/2013	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2012, et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.

Source : Services du FMI.

<sup>1</sup> Outre les conditions généralement applicables au titre de la Facilité élargie de crédit.

Tableau 7. Burkina Faso: Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001-11

	2001	2002	Realisation					2008	2009	2010	2011
			2003	2004	2005	2006	2007		Est.	Proj.	
	milliards de FCFA										
<b>Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté</b>	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	182.6	198.5	259.6	297.2	314.4
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.1	146.2	172.0	183.2	201.4
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	39.5	52.2	87.6	114.0	113.1
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	60.2	60.1	69.8	88.3	85.4
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	50.6	49.9	55.4	62.7	71.1
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	9.6	10.2	14.5	25.6	14.4
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	76.6	82.2	91.4	123.5	115.9
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	67.6	72.8	82.7	90.2	96.6
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	9.0	9.5	8.8	33.3	19.2
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	2.7	2.3	15.4	3.3	3.0
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	2.7	2.2	15.3	3.2	2.9
Santé des femmes et autres dépenses	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	43.2	53.8	82.9	82.1	110.2
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	24.9	23.5	33.9	30.2	33.5
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	18.3	30.3	49.0	51.9	76.7
	(en pourcentage du PIB)										
<b>Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté</b>	3.9	4.9	4.8	5.7	5.6	5.3	5.6	5.4	6.6	6.8	6.7
Dépenses courantes	3.1	3.4	3.4	3.7	3.9	3.8	4.4	4.0	4.4	4.2	4.3
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.3	2.0	1.7	1.4	1.2	1.4	2.2	2.6	2.4
Santé	1.3	1.7	1.6	1.9	1.9	1.8	1.9	1.6	1.8	2.0	1.8
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.4	1.4	1.6	1.4	1.4	1.4	1.5
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4	0.6	0.3
Éducation	1.7	1.9	2.0	2.2	2.2	2.2	2.4	2.2	2.3	2.8	2.5
Dépenses courantes	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8	1.9	2.1	2.0	2.1	2.1	2.0
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.8	0.4
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.1	0.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.1	0.1
Santé des femmes et autres dépenses	0.8	1.2	1.2	1.4	1.4	1.2	1.3	1.5	2.1	1.9	2.3
Dépenses courantes	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.8	0.6	0.9	0.7	0.7
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.8	1.2	1.2	1.6
	(en pourcentage du totale des dépenses)										
<b>Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté</b>	17.5	22.3	20.0	24.9	24.7	22.3	21.9	25.3	27.1	28.0	25.5
Dépenses courantes	14.1	15.7	14.4	16.1	17.2	16.3	17.2	18.7	18.0	17.3	16.3
Dépenses de capital	3.4	6.6	5.6	8.7	7.5	6.1	4.7	6.7	9.2	10.7	9.2
Santé	5.9	7.9	6.5	8.3	8.3	7.4	7.2	7.7	7.3	8.3	6.9
Dépenses courantes	5.2	6.4	5.1	5.5	6.0	5.8	6.1	6.4	5.8	5.9	5.8
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.4	2.8	2.3	1.6	1.1	1.3	1.5	2.4	1.2
Éducation	7.6	8.7	8.2	9.8	9.8	9.4	9.2	10.5	9.6	11.6	9.4
Dépenses courantes	6.5	6.2	6.5	7.6	8.1	8.0	8.1	9.3	8.6	8.5	7.8
Dépenses de capital	1.2	2.5	1.8	2.2	1.7	1.5	1.1	1.2	0.9	3.1	1.6
Routes rurales	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	1.6	0.3	0.2
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	1.6	0.3	0.2
Santé des femmes et autres dépenses	3.5	5.3	4.9	6.3	6.0	4.9	5.2	6.9	8.7	7.7	8.9
Dépenses courantes	2.4	3.0	2.8	3.1	3.1	2.5	3.0	3.0	3.5	2.8	2.7
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.1	3.2	3.0	2.5	2.2	3.9	5.1	4.9	6.2

Sources : autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.



Ouagadougou, le 28 Juin 2011

M. John Lipsky  
Directeur Général par intérim  
Fonds Monétaire International  
700 19<sup>th</sup> Street NW  
WASHINGTON, DC 20431 (USA)

Monsieur le Directeur Général par Intérim

Le gouvernement du Burkina Faso est engagé dans la mise en œuvre des politiques économiques saines et des réformes nécessaires pour relever les défis de développement auxquels le pays fait face. Il est également déterminé à réaliser les objectifs déclinés dans le nouveau document stratégique pour la réduction de la pauvreté intitulé « Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable (SCADD) » adopté en décembre 2010.

Les politiques mises en œuvre par le gouvernement en 2010 étaient saines et destinées à soutenir la reprise économique. En particulier, l'investissement dans les infrastructures a sensiblement augmenté afin de soutenir la reprise économique et les gains de productivité dans le secteur privé et ce, dans le cadre d'une politique budgétaire qui est restée prudente. Pour 2011 cependant, les perspectives économiques pourraient s'avérer moins bonnes en raison des pressions inflationnistes que pourraient provoquer les chocs exogènes, y compris la flambée des prix internationaux des denrées alimentaires et du pétrole, les troubles sociaux, et l'impact de la crise en Côte d'Ivoire au début de l'année.

Par conséquent, le gouvernement reste vigilant dans l'exécution du budget et s'engage à prendre les mesures correctives qui s'avèreraient nécessaires pour préserver la stabilité macroéconomique.

Les objectifs à moyen terme du gouvernement sont alignés avec la SCADD. Afin de réaliser les objectifs de la SCADD, nous donnerons la priorité aux cinq domaines suivants : (i) augmenter la diversification de la base de production (ii) renforcer la capacité d'absorption et la qualité des investissements publics; (iii) augmenter l'investissement dans le secteur de l'énergie afin de soutenir l'activité du secteur privé; (iv) renforcer les investissements en infrastructure, notamment grâce à un renforcement de la définition des priorités; et (v) améliorer davantage l'environnement des affaires à travers la poursuite des réformes structurelles. Notre ambition est d'accélérer la construction des bases d'une croissance économique robuste à deux chiffres d'ici 2015 par une mise en œuvre rapide des actions décisives dans ces domaines clés ; et d'intensifier les programmes de réduction de la pauvreté.

Suite à la récente crise sociale survenue dans le pays, les autorités ont pris des mesures correctives au niveau politique et des mesures d'apaisement social devenues nécessaires afin d'assurer un retour à la paix sociale. Ces mesures ont été prises tout en

s'assurant que le cadrage macroéconomique du programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FÉC) convenu avec les équipes du FMI, resterait globalement respecté, en particulier au niveau des finances publiques. En conséquence, la loi de finances rectificative pour 2011 adoptée par l'Assemblée nationale demeure en droite ligne avec les efforts déployés par le gouvernement pour préserver la soutenabilité à moyen terme des finances publiques et de la dette. Néanmoins, ces événements, ainsi que les chocs exogènes qui ont affecté l'économie au cours de la première moitié de l'année donneraient lieu à des dépenses additionnelles et pourraient occasionner des manques à gagner au niveau de recettes, comparé aux projections originales du programme pour 2011, générant ainsi un déficit budgétaire plus élevé que prévu. Par conséquent, le gouvernement demande que le critère de performance portant sur le déficit budgétaire pour fin juin et fin décembre 2011 soit modifié afin de prendre ces aspects en compte.

Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme soutenu au titre de la FÉC. Néanmoins, le gouvernement reste déterminé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera le FMI avant de prendre ces mesures ou de réviser—le cas échéant—celles énoncées dans le MPEF et ce, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. Par ailleurs, le gouvernement communiquera au FMI les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et celles liées à l'exécution du programme, tel que prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

Malgré l'environnement difficile qui a caractérisé le second semestre de 2010 et qui a été marqué par plusieurs incertitudes régionales, le gouvernement a tout de même réussi à mettre en œuvre son programme économique et financier soutenu par le FMI au titre de la FEC d'une manière satisfaisante. En conséquence, à la fin de Décembre 2010, tous les objectifs quantitatifs et structurels énoncés par le programme ont été atteints. Sur cette base, et compte tenu des engagements pris dans le MPEF ci-joint, le gouvernement du Burkina Faso demande la conclusion de la deuxième revue de la FEC et le troisième décaissement pour un montant de de 6,45 millions de DTS.

Le gouvernement autorise, comme par le passé, autorise le FMI à rendre publics la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général par intérim, l'assurance de ma considération distinguée.

**Lucien Marie Noël BEMBAMBA**

Officier de l'Ordre National

**MÉMOIRE DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2011-12**

## I. INTRODUCTION

1. Le présent mémorandum actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Il relate l'évolution récente de l'économie et les résultats atteints au cours du dernier semestre 2010 ainsi que les perspectives pour la période 2011-12. Le programme, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 14 juin 2010, vise à consolider la stabilité macroéconomique, à renforcer les perspectives de croissance et à intensifier la lutte contre la pauvreté. Ce mémorandum met à jour et complète ceux du 31 mai 2010 et du 17 novembre 2010. Les politiques économiques présentées dans ce mémorandum soutiennent la réalisation des objectifs contenus dans le document stratégique de réduction de pauvreté (Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable-SCADD), adoptée par le gouvernement en décembre 2010.

## II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME A FIN DÉCEMBRE 2010

### A. Évolution économique récente

2. **Dans un contexte sous régional marqué par des incertitudes, l'économie du Burkina a pu renouer avec son rythme de croissance tendanciel de la décennie passée.** En effet, les estimations indiquent que le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 7,9%, contre 3,2% en 2009. Bien que cette croissance fût tirée par tous les secteurs, elle a été essentiellement portée par le dynamisme des secteurs agricole et minier.

- **En ce qui concerne l'agriculture, la production céréalière, estimée à 4. 560. 574 tonnes a augmenté de 26%** par rapport à la campagne agricole antérieure en raison des conditions climatiques qui ont été plutôt favorables et grâce à l'impact des actions engagées par le Gouvernement au cours des dernières années pour soutenir la productivité du secteur. Il s'agit notamment: (i) de la mise à disposition des équipements agricoles aux producteurs de semences améliorées ; (ii) du renforcement de l'utilisation de la fumure organique ; (iii) de la formation, l'organisation, et l'appui conseil de plus de 5000 ménages agricoles. La production agricole a aussi bénéficié des actions liées au Programme d'urgence pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle lancée en 2010 avec l'appui de l'Union Européenne, et qui vise essentiellement l'amélioration de la qualité et l'augmentation des semences.
- **La production d'or est passée de 12,1 tonnes en 2009 à 23,07 tonnes en 2010, soit un accroissement de plus de 90%.** A la production des quatre mines déjà en activité (Mana, Youga, Kalsaka, et Taparko) s'est ajoutée celle des mines d'Inata et d'ESSAKANE, entrées en production respectivement en avril et octobre 2010.
- **La production de coton graine a cependant baissé de 6% en 2010 passant à 338 000 tonnes contre 361.991 tonnes en 2009.** Cette baisse qui n'était pas attendue avec le relèvement du prix au producteur (de 160 à 182 F CFA/Kg), le maintien des mesures de

soutien à une utilisation accrue et appropriée des intrants ainsi que le versement de ristournes, s'expliquerait par une installation tardive des pluies et un sous-dosage des engrais auquel serait très sensible le coton Bt qui a été largement vulgarisé sur 60% des terres emblavées en coton.

- Les activités du secteur tertiaire se sont accrues de 3,7%, bénéficiant notamment des retombées des manifestations officielles qui ont eu lieu en 2010 dont le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), la Semaine Nationale de la Culture(SNC), et la célébration du Cinquantenaire de l'indépendance du Burkina Faso.

3. **Le niveau général des prix à la consommation est resté relativement stable par rapport à 2009.** En effet, le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à - 0,6 % contre 2,6% l'année précédente. Parmi les facteurs explicatifs il y a la forte hausse de la production agricole qui a permis de ralentir la hausse des prix des produits alimentaires, la stabilisation des prix de détail des hydrocarbures, et le rabatement des tarifs de communication cellulaire.

4. **La position extérieure s'est améliorée en 2010.** Les importations ont sensiblement augmenté avec l'expansion de l'activité minière ainsi que les besoins de reconstruction des ouvrages et infrastructures endommagées par les inondations du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et de juillet 2010. Néanmoins, le compte courant de la balance des paiements s'est amélioré grâce à la hausse substantielle des exportations, soutenue par la forte augmentation de la production et des prix de l'or, ainsi que celle du prix du coton. Ainsi, le déficit extérieur courant (dons compris) s'est établi à 3,5% du PIB en 2010, en amélioration par rapport aux prévisions et à l'année précédente où il avait atteint 4,2%, .

5. **La masse monétaire s'est accrue de 19,1% par rapport à son niveau à fin à décembre 2009,** reflétant la forte hausse des avoirs extérieurs nets du système bancaire. Avec l'expansion de l'activité économique, le crédit à l'économie a enregistré une hausse de 8,9% par rapport à son niveau de fin décembre 2009 ; avec une hausse plus marquée dans le secteur des services.

6. **La situation des finances publiques s'est améliorée davantage en 2010 grâce aux efforts continus pour améliorer la mobilisation de recettes et renforcer le suivi des dépenses.** Les efforts de mobilisation des recettes se sont poursuivis en 2010, notamment à travers les actions suivantes au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI): (i) l'assainissement du fichier des grands et moyens contribuables (ii) le renforcement de la gestion automatisée des défaillances déclaratives et de paiement; et (iii) le croisement de fichiers relatifs à l'impôt unique sur les traitements et salaires. Au niveau de la Douane, les mesures d'amélioration de recettes ont essentiellement porté sur : (i) le renforcement des contrôles ; (ii) la simplification des procédures de dédouanement; (iii) l'informatisation du transit ; et (iv) l'impact des inspections effectuées par la société COTECNA qui est chargée du programme de vérification des importations. De manière générale, l'approche par unités de recouvrement mis en place en 2009 a continué à produire de bons résultats. Les recettes

sont ainsi passées de 13,7% du PIB en 2009 à 15,6% en 2010. Les recettes fiscales ont augmenté de 14,4% pour atteindre 565,74 milliards de FCFA dépassant les prévisions du programme économique. En ce qui concerne les recettes non fiscales, elles se sont accrues de 157% reflétant l'effet des recettes de renouvellement décennal des licences de téléphonie mobile avec la mobilisation de 61,8 milliards de FCFA.

7. **Les dépenses budgétaires ont atteint 25,7% du PIB en 2010 contre 24,4% en 2009.** Cette évolution résulte des mesures prises par le gouvernement pour soutenir la reprise économique après le ralentissement observé en 2009 à la suite notamment des effets néfastes de la crise financière et économique mondiale. Les dépenses courantes se sont situées à 12,2 % du PIB, en baisse par rapport à 2009 parce que les dépenses de biens et services, ainsi que la masse salariale ont légèrement diminué en pourcentage du PIB, alors que les transferts se sont stabilisés. Les dépenses d'investissement ont atteint 12,2% du PIB, contre 11,6% en 2009, reflétant la réhabilitation des ouvrages détruits ou endommagés par les inondations de 2009 et 2010, et les réalisations d'infrastructures pour la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Burkina Faso.

8. **En ce qui concerne la réduction d'encours d'arriérés de paiement vérifiés en fin décembre 2008,** l'encours restant à fin 2009, et dont le paiement a été programmé pour 2010 s'élevait à 6,2 milliards de francs CFA. Le paiement n'a pas pu être effectué comme prévu à cause des travaux de rapprochement engagés avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui ont été plus longs que prévus.

9. **Le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus) s'est établi à 4,6% du PIB en 2010, contre 2,4% en 2009.** Il a été principalement financé par des ressources extérieures et par une émission d'obligations sur le marché régional. Le niveau de financement du FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit a été de 10,7 milliard de FCFA.

## **B. Résultats de la mise en œuvre du programme en 2010**

10. **La mise en œuvre du programme a été satisfaisante.** Au niveau des critères de performance quantitatifs (Tableau 1), tous les critères de réalisation à fin décembre 2010 ont été atteints : (i) le déficit global suivant la définition du protocole d'accord technique du 17 novembre 2010, s'est situé à 232,4 milliard FCFA contre un plafond ajusté de 246,8 milliard FCFA; (ii) le gouvernement n'a pas contracté ou garanti de dettes extérieures à des conditions non concessionnelles; (iii) le gouvernement n'a pas contracté ou garanti de dettes extérieures à court terme; (iv) il n'y a pas eu une accumulation d'arriérés sur la dette extérieure. En ce qui concerne les indicateurs quantitatifs, tous les objectifs ont été atteints ou dépassés : (i) le plancher des recettes totales de 667,9 milliards de Francs CFA a été dépassé de 2% avec une réalisation de 681,3 milliards francs CFA ; (ii) le repère sur le niveau des dépenses sociales a été atteint avec une réalisation de 297 milliards FCFA pour un plancher de 274,5 milliards de FCFA; (iii) le taux de défaillance de grandes entreprises se situant à 3% par rapport au niveau attendu de 5% était plus bas que prévu. (iv) il n'y a pas eu une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs.

11. **Tous les repères structurels retenus pour la deuxième revue du programme ont été réalisés** (Tableau 2) : (i) l'informatisation et la connexion des bureaux de Bingo et de Cinkansé au serveur unique des douanes est effective. Il reste cependant la réalisation des derniers arrangements par l'UEMOA pour la mise en service effective du poste de contrôle juxtaposé de Cinkansé notamment l'interconnexion des systèmes en exploitation par les douanes togolaises et burkinabè, l'harmonisation des procédures et du système de gestion du transit dont les cautions; (ii) afin d'améliorer le système de fixation du prix des hydrocarbures, le gouvernement a réalisé une étude sur le mécanisme de fixation du prix et la taxation des produits pétroliers; (iii) les efforts d'amélioration de l'efficacité de la fonction publique et de la politique salariale se sont traduits par l'application intégrale du système d'avancement au mérite; (iv) dans le cadre de la restructuration de la Banque Commerciale du Burkina les deux principaux actionnaires ont pris l'engagement lors du dernier conseil d'administration d'octobre 2010 de libérer effectivement leurs quotes-parts respectives de l'augmentation du capital conformément aux nouvelles dispositions régionales; et (v) la SOFITEX a élaboré son plan d'affaires quinquennal 2010-2014.

12. **Dans le cadre du renforcement de la capacité de gestion de la dette, à la demande du gouvernement, une mission de la Banque Mondiale a effectué au cours du mois de mars 2011** une évaluation des performances de gestion de la dette conformément à l'outil d'évaluation de performance en matière de gestion de la dette (DEMPA). En outre, la définition des rôles et des responsabilités des acteurs de la chaîne des financements extérieurs a été précisée par un arrêté du ministre de l'économie et des finances. Les recommandations de la mission Dempa permettront de définir un calendrier de réformes pour la période à venir.

13. **Le processus d'harmonisation des textes nationaux avec les directives de l'UEMOA sur les finances publiques a démarré** avec le renforcement des capacités des experts nationaux et la mise à niveau des guides et des annexes d'utilisation des directives communautaires sous la supervision de la Commission de l'UEMOA en vue d'en assurer une transposition réussie. Sur la base du plan d'action de transposition des directives, trois (3) groupes de travail ont été constitués à cet effet et ont démarré les travaux en janvier 2011.

14. **Dans le secteur coton, les réformes se sont poursuivies dans une perspective d'ensemble améliorée grâce à la remontée du prix du coton.** Le gouvernement a consolidé la situation financière de la SOFITEX en procédant à la signature d'une convention avec cette dernière pour le remboursement de ses obligations vis-à-vis du pool bancaire domestique. A cela il faut ajouter qu'il a initié l'ajustement des zones cotonnières. Ce processus est destiné à accroître la production de coton pour les deux sociétés de petite taille, afin de les rendre plus viables. En particulier, le gouvernement a offert de céder la zone cotonnière de Koudougou exploitée par la SOFITEX à Faso Coton dont le poids dans la production pourrait ainsi évoluer vers le seuil de 15%. La zone cotonnière proposée à la cession comporte deux usines d'égrenage. En outre les études sur les mécanismes de financements du fonds de lissage et le fonds d'intrants ont été réalisées et l'organisation des ateliers de restitution courant deuxième trimestre 2011 permettra de les finaliser. Par ailleurs,

des réflexions sont en cours en vue de mettre en place une assurance risque climatique dans le secteur coton.

**15. En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier**, bien que des difficultés de mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la stratégie persistent, certaines actions ont été réalisées : (i) des actions d'informations et de sensibilisation ont été organisées par le gouvernement et par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour la promotion de la bancarisation; (ii) l'audit organisationnel et fonctionnel de la Direction des Assurances a été réalisé et les recommandations transmises aux autorités; (iii) plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de la diffusion et de l'application des nouvelles dispositions légales sur le Système Financier Décentralisé (SFD) notamment la mise à disposition des acteurs du SFD de recueils sur la nouvelle loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés adoptée en 2009; l'organisation en juillet 2010 de l'atelier annuel d'information au profit des acteurs du SFD et en mars 2011 à l'attention des autorités des collectivités territoriales; la publication en novembre 2010 de la liste des SFD agréées; l'organisation de 139 missions d'inspection des SFD. D'autre part, les travaux d'évaluation par pointage de la dette sociale vis-à-vis de la CNSS ont permis de statuer sur le montant de la dette due qui est de 2,3 milliards de FCFA.

**16. En 2010-11, les efforts de désengagement de l'État du secteur productif ont porté essentiellement sur deux actions** : les concertations avec la Société Financière Internationale (SFI) en vue du désengagement partiel de l'État dans le capital de la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) ont été concluantes, permettant ainsi la cession de 6% du capital de la BHBF à la SFI; et la privatisation du Centre de Contrôle des véhicules automobiles.

**17. Il y a eu des progrès en ce qui concerne les conditions à réaliser en vue de se conformer aux principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Les principales actions réalisées en 2010** : (i) l'établissement d'un site internet pour le Secrétariat ITIE ([www.itie-bf.gov.bf](http://www.itie-bf.gov.bf)); (ii) la conduite des activités d'information, de communication et de sensibilisation des représentants de l'Administration, des sociétés minières, des organisations de la société civile et les traducteurs ressortissant des localités riveraines des sites miniers; et (iii) la préparation du premier rapport de conciliation des données.

**18. Conformément à l'axe 2 du CSLP dédié à la promotion de l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale, le gouvernement a poursuivi le programme de réformes agréées dans les politiques sectorielles d'éducation et de santé.** Au niveau de l'éducation, les efforts consentis dans la mise en œuvre du plan décennal de développement de l'éducation ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants concernant l'offre et la qualité dans le secteur de l'éducation de base avec : (i) une évolution des effectifs qui sont passés de 1 906 279 élèves en 2008/2009 à 2 047 630 élèves en 2009/2010 ; (ii) un ratio livre/élève de 1,1 pour la lecture et de 1,0 pour le calcul au cours de l'année scolaire 2009/2010. Pour

consolider les efforts dans la mise en œuvre des réformes dans le secteur, d'importants changements institutionnels ont été opérés au niveau gouvernemental à travers la création d'un ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) consacrant ainsi l'effectivité de l'extension de l'éducation de base au premier cycle de l'enseignement secondaire. Concernant le post primaire et le secondaire, le gouvernement s'attèle à la finalisation de la carte scolaire. En vue d'accroître la couverture sanitaire, des efforts ont été fournis par le gouvernement pour construire et équiper les formations sanitaires, recruter le personnel de santé et améliorer le taux de couverture vaccinal. Au cours de la période le pourcentage de Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) remplissant les normes en personnel est de 84,3% augurant plus de prestations de qualité au profit des populations. Le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié a été de 75,3% pour une cible annuelle de 72%. Afin d'améliorer la performance du système national de protection sociale, et de développer une stratégie cohérente de filets sociaux efficace pour les populations vulnérables, le Gouvernement s'attèle avec l'appui de ses partenaires à la définition d'une stratégie en la matière qui renforcera les capacités du gouvernement pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes pro-pauvres.

### **C. La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)**

19. **Le gouvernement a adopté en décembre 2010, un nouveau Document Cadre de Réduction de la Pauvreté intitulé : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)** couvrant la période 2011-15, et qui remplace le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a été mis en œuvre sur la décennie 2000-10. La SCADD est la nouvelle stratégie de développement qui servira désormais de base pour les politiques économiques et les objectifs à moyen terme du gouvernement. Elle est par conséquent le cadre de référence pour toutes les actions de développement. Sa mise en œuvre devra permettre de lutter plus efficacement contre la pauvreté tout en renforçant le dialogue entre le gouvernement et toutes les parties prenantes.

20. **La préparation de la SCADD s'est faite sur la base d'un vaste processus consultatif.** Les consultations ont été faites à cinq niveaux de dialogue : les consultations sectorielles et thématiques, les consultations régionales, les consultations des acteurs du secteur privé et de la société civile, les consultations des institutions républicaines et les assises nationales.

21. **L'objectif global de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte, diversifiée et soutenue,** soucieuse de la prise en compte de la gestion durable des ressources naturelles, génératrice d'effets multiplicateurs sur l'amélioration du niveau des revenus de la population et de sa qualité de vie. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement entend : (i) intensifier le soutien à la diversification de la base productive; (ii) améliorer sensiblement la capacité d'absorption et la qualité des investissements publics; (iii) augmenter les investissements dans le secteur de l'énergie pour soutenir les activités du secteur privé; (iv) donner priorité aux investissements en infrastructure; et (v) poursuivre les réformes



structurelles, particulièrement celles nécessaires à l'amélioration du climat des affaires. Grace à ces actions, la croissance économique devrait atteindre 10% en moyenne au cours de la période de mise en œuvre de la SCADD.

22. **Outre l'accélération de la croissance, les objectifs spécifiques de la SCADD à l'horizon 2015 visent à la réalisation des principaux objectifs du millénaire.** Les domaines prioritaires dans ce cadre sont : (i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; (iv) améliorer la santé des populations à travers la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) lutter contre le VIH-Sida, le paludisme et les autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable.

23. **La SCADD est structurée autour des axes ci-après :**

- ***Axe 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée.*** Il s'agit d'identifier les secteurs et localités à soutenir dans la production de biens et services à forte valeur ajoutée potentielle : pôles régionaux, industrie manufacturière, agro-industrie, culture et tourisme, et environnement.
- ***Axe 2 : Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale.*** Au cours de la période écoulée d'importantes avancées ont été enregistrées en matière de valorisation du capital humain et de protection sociale. Cette dimension demeure encore vitale pour le pays qui amorce un tournant de développement pour se hisser parmi les nations émergentes et prospères. Aussi, le gouvernement entend-t-il mettre l'accent sur l'accroissement des revenus et l'emploi, le développement de l'éducation et de la formation, la santé et notamment la santé féminine, la protection sociale, les questions de population, l'urbanisation et de manière générale l'accès des populations aux services sociaux de base.
- ***Axe 3 : Renforcement de la gouvernance.*** Le Gouvernement garde le cap dans la construction d'une gouvernance vertueuse tant économique, politique administrative que locale.
- ***Axe 4 : Priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.*** La prise en compte des questions transversales telles que le genre, la population, l'environnement et l'aménagement du territoire est une condition de réussite de la mise en œuvre de la SCADD. Ces questions seront donc constamment présentes à tous les niveaux de dialogue de politiques et lors des processus de formulation des politiques et programmes sectoriels.

24. **La mise en œuvre satisfaisante de la SCADD et la réalisation des objectifs visés pour 2011-15 est sujette à un certain nombre de risques** pour lesquels le gouvernement a prévu de préparer des actions compensatoires ou préventives. Il s'agit essentiellement de

risques liés: (i) aux incertitudes de bouclage du schéma de financement; (ii) à la vulnérabilité de l'économie aux conditions naturelles; (iii) à l'incertitude que tous les acteurs concernés par la stratégie auront la capacité et la volonté d'agir de manière concertée et avec synergie; (iv) à la vulnérabilité de l'économie à la conjoncture régionale et internationale.

### III. CADRE MACROÉCONOMIQUE A MOYEN TERME

25. **Le cadre macroéconomique à moyen terme vise à soutenir la réalisation des objectifs de la SCADD.** Dans le scénario de base : (i) la croissance pourra atteindre 6,5 % en 2015; (ii) l'inflation restera modérée, et compatible avec les critères de convergence régionaux; (iii) la position extérieure se renforcera, et le déficit du compte courant extérieur se réduira à 5,6 % du PIB en 2015. Les projections de croissance et d'investissement dans le scénario de base sont moins ambitieuses que dans la SCADD, reflétant les obstacles à la croissance qui persistent encore, ainsi que certains risques à la mise en œuvre de la SCADD, en particulier les délais nécessaires pour la matérialisation des effets de la nouvelle stratégie sur la croissance.

### IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2011

#### A. Cadre macroéconomique

26. **Le gouvernement maintiendra ses efforts de consolidation des finances publiques, et de renforcement de la politique sociale, et poursuivra la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accélération du rythme de croissance et à la réduction de la pauvreté.** Il est conscient que la mise en œuvre du programme en 2011 se déroulera dans un contexte difficile, marqué par la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires de base, et les effets induits de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire en début d'année, qui auront des effets néfastes sur l'économie du Burkina Faso. Ainsi, le gouvernement a pris des dispositions pour contenir l'impact de ces chocs sur les finances publiques et les couches vulnérables de la population. L'économie a aussi été affectée par les troubles sociaux qui ont eu lieu pendant la première moitié de l'année.

27. **Les objectifs visés dans le cadrage macroéconomique pour 2011 sont :**

- **Une croissance de l'ordre de 5,2%.** Ce taux est légèrement en baisse par rapport aux projections effectuées initialement (5,5%) pour tenir compte de l'impact éventuel des chocs exogènes. En particulier, la crise ivoirienne a eu des répercussions sur l'offre de l'énergie, et les activités de certaines entreprises dont la production a été interrompue en raison de la rupture de stocks de matières premières importées de la Côte d'Ivoire.
- **Un taux d'inflation moyen avoisinant 3%.** En dépit de l'effet positif attendu d'une bonne récolte en 2011, les pressions inflationnistes seront nourries par l'impact de la crise ivoirienne sur les coûts de production, et en particulier en ce qui concerne le transport, et par l'inflation importée.

- **Le déficit du compte extérieur courant se situerait à 5,8% du PIB.** Ce niveau traduirait une détérioration par rapport aux estimations de 2010, reflétant surtout l'impact des projections d'une hausse du prix du pétrole, et d'un accroissement plutôt modéré des exportations.

## **B. Politique budgétaire**

28. **La politique budgétaire visera à soutenir la stabilité macroéconomique, nécessaire à l'accélération de la croissance et à un développement durable.** Ainsi, les mesures de réformes destinées au renforcement des recettes et de la gestion des dépenses vont se poursuivre et s'intensifier.
29. **Le gouvernement a préparé une loi de finances rectificative pour 2011** à la suite des changements institutionnels intervenus en avril 2011 après les troubles sociaux, et pour prendre en compte l'impact des chocs exogènes de 2011. Ainsi, dans le projet de loi de finances rectificative pour 2011, qui a été adopté par l'Assemblée nationale en mai, le déficit budgétaire (base engagement, dons inclus) devrait atteindre 3,4% du PIB, en amélioration par rapport à 2010, grâce essentiellement à une forte augmentation des aides budgétaires.
30. **La mobilisation de recettes restera soutenue par les mesures présentées dans le mémorandum de politiques économiques et financières du 17 novembre 2010.** Il convient de noter en particulier l'impact attendu de la mise en œuvre des mesures fiscales adoptées en 2010, en particulier l'entrée en vigueur de l'impôt sur les sociétés, l'installation de deux scanners aux postes de douane de Ouagadougou et celui de Bobo Dioulasso au plus tard en décembre 2011 (**repère structurel**); et la mise en œuvre d'autres mesures administratives, y compris la poursuite de l'informatisation, et le renforcement des contrôles conjoints entre les services de douane et des impôts. Malgré l'impact positif de ces facteurs, les recettes pourraient être plus faibles que prévu en raison de l'impact des troubles sociaux, et celui des chocs exogènes sur les activités économiques. Ainsi, les recettes budgétaires sont projetées à 711,7 milliards de francs CFA, équivalent à 15,1 % du PIB.
31. **Les dépenses totales et prêts nets pourraient se situer à 1.207,9 milliards de francs.** Elles sont plus élevées que prévu en raison des facteurs ci-après :
- Le relèvement des dépenses courantes au niveau de la masse salariale et des transferts. En ce qui concerne la masse salariale, il s'agit de traduire essentiellement la prise en compte des régularisations des actes administratifs, et l'impact des mesures sociales annoncées après les troubles sociaux en début d'année. Pour ce qui est du renforcement des crédits budgétaires au niveau des transferts, il reflète l'impact des chocs exogènes de 2011 ; (i) l'augmentation des subventions à la consommation des produits pétroliers à la SONABEL pour la production de l'électricité ; (ii) l'augmentation des transferts à la SONABHY en rapport avec le non-ajustement des prix des produits pétroliers à la pompe à la suite de la hausse des prix internationaux, en particulier pour le gaz butane considéré comme produit social; (iii) la prise en

compte de l'impact des remous sociaux afin de sécuriser le retour à la paix sociale, et répondre à certaines des demandes des manifestants. Les principales mesures prises dans ce cadre comprennent : un gel de 3 mois des prix du riz, de l'huile alimentaire, et du sucre ; une réduction de 10% de la taxe sur salaires ; l'octroi des prêts à faible taux d'intérêt pour les acteurs économiques victimes des pillages ; et la compensation des ménages dont les propriétés ont été détruites ou endommagées par les manifestants.

- L'augmentation des dépenses d'investissement. Utilisant une partie des aides budgétaires additionnelles, la révision à la hausse des dépenses est d'abord destinée à soutenir la croissance dans le cadre des actions prévues dans la SCADD, particulièrement au niveau des infrastructures. Les projets d'investissements spéciaux envisagés pour 2011 viseront : la sécurisation de la fourniture d'énergie électrique dont l'électrification rurale par le solaire, l'extension des programmes de plateformes multifonctionnelles et de dotation de technologie aux femmes pour les activités génératrices de revenus, l'équipement agricole, l'assainissement et l'hygiène, l'équipement sanitaire pour améliorer la qualité des plateformes techniques des hôpitaux publics, l'équipement de l'administration dont les établissements publics de l'État, la constitution d'un fonds d'étude pour les grands travaux et d'un autre dédié à la gestion des catastrophes. De plus, le niveau plus élevé des dépenses en capital permettra de louer des groupes électrogènes destinés à augmenter la production de la SONABEL afin de compenser l'arrêt de la fourniture d'électricité de la Côte d'Ivoire au cours de la période janvier-mai 2011 ; et de mieux faire face aux surcoûts des projets liés à la hausse du prix du pétrole, et de la hausse attendue des prix à l'importation.

32. **Le déficit budgétaire global (base caisse, hors dons) est projeté à 11,1% du PIB.** Il sera financé par les appuis budgétaires des partenaires au développement du Burkina Faso regroupés au sein du cadre général d'organisation des appuis budgétaires, et le recours au marché obligataire régional. Conscient des incertitudes qui caractérisent l'année 2011, le gouvernement est resté vigilant dans l'exécution du budget 2011, et s'engage à revoir les dépenses à la baisse, notamment les dépenses en capital, ou de les restructurer pour compenser d'éventuels moins-values sur les ressources budgétaires liées aux chocs exogènes, afin d'éviter toute accumulation d'arrières de paiement intérieurs à cause de leur impact néfaste sur l'activité économique, et sur le système bancaire. Ces mesures, si elles s'avéraient nécessaires, seront prises dans le cadre d'une deuxième loi de finances rectificatives dans la seconde partie de l'année.

### C. Balance des paiements et dette extérieure

33. **En 2011, les recettes d'exportations devraient croître de 51,2 % principalement sous l'effet de la forte hausse des prix à l'exportation du coton et de l'or.** Cependant, le déficit du compte courant de la balance de paiements (dons inclus), devrait se creuser pour atteindre 4,9% du PIB, à cause de l'impact de la hausse attendue du prix du pétrole, et de

certaines produits alimentaires. Le solde global de la balance des paiements est projeté à un surplus de 30,8 milliards de francs CFA, ce qui reflète la forte augmentation des autres flux financiers attendus pour 2011.

34. **Le gouvernement reste engagé à maintenir une politique prudente d'endettement extérieur afin d'assurer la soutenabilité de la dette extérieure.** Pour ce faire, il continuera à solliciter l'appui des partenaires au développement du Burkina Faso pour que les besoins de financement soient couverts majoritairement par des dons. Par ailleurs, il va s'assurer que des emprunts sont contractés à des conditions concessionnelles, selon les termes définis dans le Protocole d'accord technique qui accompagne ce mémorandum.

35. **Pour 2011-12, les mesures de renforcement de la gestion de la dette extérieure seront essentiellement basées sur les recommandations formulées par la mission d'évaluation de la gestion de la dette (Dempa),** effectuée par la Banque mondiale en mars 2011. D'autres mesures de réforme pour 2011-12 porteront sur : (i) le renforcement de la stratégie d'endettement à moyen terme ; (ii) la préparation d'une stratégie d'endettement sur le marché obligataire de l'UEMOA ; (iii) l'audit externe de la gestion de la dette ; et (iv) la mise en place du circuit intégré des financements extérieurs à fin juin 2011 (**repère structurel**). Des actions de formation seront organisées en 2011 afin de faciliter l'utilisation du manuel de procédures adopté en 2009.

#### D. Politiques et mesures structurelles

36. **Le gouvernement va poursuivre et consolider les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures programmées pour fin juin et fin décembre 2011 tel que présenté dans le mémorandum du 17 novembre 2010,** et présenté au tableau 2 ci-joint. D'autre part, partant des mesures réalisées en 2010, il engagera d'autres réformes dans les domaines clés qui devraient concourir à la réalisation des objectifs retenus dans le programme.

37. **En matière de finances publiques, les efforts de renforcement des procédures budgétaires et de gestion de trésorerie se poursuivront.** Ainsi, le nouveau canevas de présentation du plan de trésorerie mensuelle sera affiné pour présenter les dépenses par priorité. Les autorités prévoient aussi de finaliser les audits des directions des affaires administratives et financières (DAFs) à fin juin 2011 (**repère structurel**) et de mettre en œuvre leurs recommandations. Par ailleurs, un comité de validation des données du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sera mis en place afin de réduire les délais de préparation et valider les données de l'exécution du budget de l'État. De plus, les efforts de réduction des délais de paiement vont se poursuivre, avec notamment l'installation des unités de vérification dans cinq ministères pilotes à fin mars 2012 (**repère structurel**).

38. **Au niveau de la réforme du processus de gestion administrative et salariale du personnel de l'État, les travaux préparatoires pour le recensement des fonctionnaires vont se poursuivre.** Le recensement, ainsi que l'harmonisation des fichiers de la solde et de la fonction publique sont attendus pour décembre 2011 (**repère structurel**). Sur la base des

résultats du recensement, les autorités envisagent de mettre en place une carte biométrique pour les fonctionnaires dans trois structures pilotes, à fin juin 2012 (**repère structurel**). Cette phase expérimentale permettra de tirer les leçons pour l'extension de la mesure. Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique d'avancement au mérite se poursuivra.

39. **Le gouvernement est conscient du coût budgétaire élevé des subventions aux produits pétroliers, et est déterminé à mettre en place un nouveau système de fixation de prix.** En prenant en compte les contraintes de financement et les besoins urgents des secteurs prioritaires, les autorités croient qu'un nouveau système qui permettrait de refléter les variations dans les prix internationaux de pétrole permettrait d'améliorer la maîtrise des subventions aux produits pétroliers, et serait bénéfique pour la situation financière de la SONABHY. Sur la base des conclusions de l'étude sur le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, réalisée à fin décembre 2010, le gouvernement adoptera et mettra en œuvre un tel système à fin décembre 2011 (**repère structurel**), au lieu de fin juin 2011 envisagé au départ.

40. **Dans le secteur cotonnier, la réhabilitation de la SOFITEX va se poursuivre à travers la mise en œuvre des mesures internes de réduction de coûts et de renforcement de la gestion de risques.** L'étude réalisée en 2010-11 sur la révision du mécanisme de lissage a été validée le 25 mars 2011. Le nouveau système a été adopté et a servi pour déterminer le décompte final de la campagne 2010/2011 qui ressort un prix au producteur de 210 FCFA/kg de coton graine et le prix d'achat de la campagne 2011/2012 à 245 CFA/kg de coton graine. Le rapport provisoire de l'étude sur le fonds intrant a été livré à la fin avril 2011. Sur la base des conclusions de ces deux études, un plan d'actions pour la mise en œuvre des nouveaux mécanismes sera préparé à fin juin 2011 (**repère structurel**). Le protocole d'exclusivité sur les trois zones cotonnière arrivant à terme en 2012, le dialogue nécessaire avec les parties prenantes sera engagé pour obtenir un nouveau protocole à bonne date. Sur base du nouveau cadre qui serait ainsi défini pour le secteur, et au vu des progrès réalisés dans la réhabilitation de la SOFITEX, le gouvernement entend préparer une stratégie pour la réduction de sa participation dans le capital de l'entreprise à fin juin 2012 – (**repère structurel**).

41. **Dans le cadre de la construction des piliers de la croissance tels que définis dans la SCADD,** le gouvernement est en phase de lancement du pôle de croissance pilote de BAGRE dans le Centre Est du pays. De plus, en mars 2011, le gouvernement a adopté une stratégie pour la promotion du partenariat public privé (PPP) afin de renforcer la participation du secteur privé aux programmes d'investissement public. Le plan d'actions pour cette stratégie, ainsi que le cadre juridique et institutionnel pour sa mise en œuvre seront préparés dans les mois à venir.

42. **Le gouvernement entend poursuivre et intensifier la mise en œuvre de la stratégie du secteur financier,** tout en poursuivant les efforts de mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie. Deux mesures sont prévues pour 2011-12 : la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour le développement de la

microfinance à fin juin 2011 (**repère structurel**), et la préparation d'une stratégie pour le renforcement de la qualité des services financiers offerts par la SONAPOST à fin juin 2012 (**repère structurel**).

### **E. Suivi du programme**

43. **Les autorités entendent faire un suivi rapproché de la mise en œuvre de leur programme économique et financier.** Afin d'assurer le succès du programme, elles entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et structurels convenus avec les services du FMI, et qui sont présentés dans les tableaux 1 et 2 de ce mémorandum. Le suivi du programme sera fait conformément au contenu du Protocole d'Accord Technique qui définit les critères de performance quantitatifs et les modalités de transmission régulière de données aux services du FMI.

44. **Pendant la durée de mise en œuvre du programme, le gouvernement burkinabè s'abstiendra :** (i) d'imposer des restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes, ou de renforcer ces restrictions, le cas échéant, sans avoir préalablement consulté le FMI; (ii) d'instaurer ou de modifier des pratiques de taux de change multiples; (iii) de conclure des accords de paiement bilatéraux incompatibles avec les dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI ; et (iv) d'instaurer des restrictions sur les importations pour les besoins de la balance des paiements.

45. La deuxième revue du programme soutenu par la FEC devra être conclue au plus tard le 15 juillet 2011, et la troisième revue au plus tard le 15 décembre 2011.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2009–11

(En milliards de FCFA, données cumulées ; sauf là où indiqué)

	2009				2010											
	Mar. <sup>5</sup>				Jun. <sup>4</sup>				Sep. <sup>5</sup>				Déc. <sup>6</sup>			
	Prog.	Adj.	Est.	Statut	Prog.	Adj.	Est.	Statut	Prog.	Est.	Statut	EBS/10/211	Adj.	Est.	Statut	
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>																
Plafond du déficit global, dons compris <sup>1</sup>	222.7	71.3	96.3	91.3	Réalisé	95.1	120.1	123.6	Non réalisé	143.6	102.4	Réalisé	217.8	246.8	232.4	Réalisé
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
<b>Repères indicatifs</b>																
Recettes totales	539.1	124.4	...	133.1	Réalisé	300.1	...	342.1	Réalisé	438.6	504.7	Réalisé	667.9	...	681.3	Réalisé
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	259.6	60.4	...	53.2	Non réalisé	126.3	...	118.0	Non réalisé	200.4	176.6	Non réalisé	274.5	...	297.2	Réalisé
Taux de défaillance des grandes entreprises (%) <sup>4</sup>	3.0	5.0	...	4.7	Réalisé	5.0	...	3.1	Réalisé	5.0	2.3	Réalisé	5.0	...	1.9	Réalisé
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>																
Manque à gagner sur les dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	...	25.0	...	25.0	...	25.0	...	25.0	50.1	...	25.0	...	25.0	...
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	15.0	...	0.0	...	15.0	...	0.0	...	15.0	0.6	...	15.0	...	3.9	...
<b>Facteurs d'ajustement</b>																
Manque à gagner sur les dons par rapport aux projections du programme	38.7	0.0	...	51.8	...	0.0	...	80.4	...	0.0	50.1	...	-7.5	...	73.6	...
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	-28.2	0.0	...	-5.9	...	0.0	...	-3.2	...	0.0	0.6	...	5.3	...	3.9	...
<i>Pour mémoire:</i>																
Solde primaire de base (base caisse)	-111.8	-125.1	...	-66.5	...	-168.3	...	-66.8	...	-222.4	-84.8	...	-213.6	...	-172.6	...
Dons	232.4	69.1	...	17.2	...	134.5	...	54.0	...	212.2	162.1	...	272.6	...	198.9	...
Prêts concessionnels	123.9	37.2	...	31.3	...	74.4	...	71.2	...	119.0	119.6	...	161.5	...	165.4	...

(voir suite)



**Tableau 1. Burkina Faso: Critères et Repères Quantitatifs, 2009–11 (suite et fin)**

(En milliards de FCFA, données cumulées ; sauf là où indiqué)

	2011			
	Mar. <sup>5</sup>	Jun. <sup>6</sup>	Sep. <sup>5</sup>	Déc. <sup>6</sup>
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>				
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) <sup>1</sup>	73.0	91.0	178.3	186.1
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Repères indicatifs</b>				
Recettes totales	142.8	347.6	508.2	711.7
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	69.2	144.6	229.5	314.4
Taux de défaillance des grandes entreprises (DGE, en pour cent) <sup>4</sup>	5.0	5.0	5.0	5.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>				
Manque à gagner sur les dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	15.0	15.0	15.0
<b>Facteurs d'ajustement</b>				
Manque à gagner sur les dons par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde primaire de base (base caisse)	-50.6	-147.3	-196.9	-218.7
Dons	19.9	137.2	195.2	330.0
Prêts concessionnels	41.2	41.2	82.3	164.6

Sources : Autorités Burkinabé ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.<sup>2</sup> A observer de manière permanente.<sup>3</sup> A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafond exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.<sup>4</sup> Appliqué à la moyenne du trimestre.<sup>5</sup> Repère indicatif.<sup>6</sup> Critère de performance.

Tableau 2. Burkina Faso : Repères Structurels, 2010–12

Décembre 2010

Mesures	Date de mise en œuvre	Statut
<b>Gestion financière publique</b>		
Relier électroniquement deux postes de douanes additionnels au système informatique principal.	Fin déc. 2010	Fait.
Préparer une étude sur l'imposition des produits pétroliers et sur un nouveau système de taxation.	Fin déc. 2010	Fait.
<b>Fonction publique</b>		
Mettre en application le système de promotion au mérite.	Fin déc. 2010	Fait.
<b>Secteur financier</b>		
Terminer la restructuration de la <i>Banque Commerciale du Burkina</i> .	Fin déc. 2010	Fait.
<b>Secteur coton</b>		
Développer un plan d'affaires pour la SOFITEX.	Fin déc. 2010	Fait.

(voir suite)

Tableau 2 : Repères Structurels, 2010–12 (suite et fin)

Mesures	Date de mise en œuvre
<b>Gestion financière publique</b>	
Préparer un audit des procédures d'engagement de la dépense dans les ministères sectoriels (audit des DAF).	Fin juin 2011 (troisième revue)
Mettre en application un nouveau système des prix et d'imposition pour les produits pétroliers.	Fin déc. 2011 (nouvelle date) (troisième revue)
Mise en place du circuit intégré des financements extérieurs.	Fin juin 2011 (quatrième revue)
Établissement d'un guichet unique pour le dédouanement.	Fin déc. 2011 (quatrième revue)
Mise en place d'un système électronique afin d'améliorer l'évaluation des marchandises à deux postes de douane (Système ORBUS).	Fin déc. 2011 (quatrième revue)
Mettre en place deux scanners aux postes de Ouaga Route et de Bobo Gare afin d'améliorer l'évaluation des marchandises.	Fin déc. 2011 (quatrième revue)
Installation des unités de vérification des dépenses dans cinq ministères.	Fin mars 2012 (cinquième revue)
<b>Fonction publique</b>	
Terminer le recensement de la fonction publique et harmoniser le système du livre de paie et le registre de la fonction publique.	Fin déc. 2011 (quatrième revue)
Mise en place de la carte biométrique pour la fonction publique dans trois structures pilotes.	Fin juin 2012 (sixième revue)
<b>Secteur Coton</b>	
Adopter les recommandations des études sur les mécanismes de financement du fonds de lissage et sur le fonds intrants, et développer un plan d'actions pour la mise en application des nouveaux mécanismes.	Fin juin 2011 (troisième revue)
Préparer une stratégie pour la réduction graduelle de la participation de l'État dans le capital de la SOFITEX.	Fin juin 2012 (sixième revue)
<b>Secteur Financier</b>	
Adopter et mettre en œuvre la stratégie pour le développement de la micro-finance.	Fin juin 2011 (troisième revue)
Intensifier la mise en œuvre de la stratégie du secteur financier en préparant une stratégie pour améliorer la qualité des services financiers offerts par la SONAPOST.	Fin juin 2012 (sixième revue)

## PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 28 juin 2011

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels servant à évaluer les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il fixe également les délais de communication des données aux services du FMI.

### I. DÉFINITIONS

2. **État.** Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91).

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
  - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
  - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
  - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement

plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

4. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %<sup>1</sup>; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette<sup>2</sup>. Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE<sup>3</sup>. Les TICR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TICR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TICR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

6. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie

---

<sup>1</sup> La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>2</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

<sup>3</sup> Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TICR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TICR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

7. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les entreprises et autres entités du secteur public n'étant pas exclues au Tableau 1 du MPEF. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de la FÉC par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

8. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

## II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

9. Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour juin et décembre 2011 se rapportent : (i) au déficit global (base engagement, dons inclus) tel que défini au paragraphe 4; (ii) à l'engagement ou la garantie de dette non-concessionnelle et de dette extérieure à court terme, tel que défini plus bas dans ce paragraphe; et (iii) à l'accumulation d'arriérés de paiements au titre du service de la dette publique extérieure. Les montants inscrits au programme pour mars et septembre 2011 constituent des repères. Le suivi des critères de réalisation suivants sera effectué de manière continue : (i) nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, y inclut les entreprises et autres entités du secteur public n'étant pas exclues au Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ainsi que pour toute dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait une dette contingente pour le gouvernement; (ii) nouvelle dette extérieure à court-terme contractée ou garantie par l'État; (iii) arriérés de paiements au titre du service de la dette publique extérieure.

### A. Déficit global dons inclus

#### Définition

10. Aux fins du programme, le déficit global dons inclus est évalué sur base engagement. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme : (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques

commerciales nationales et; (iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère de l'Économie et des Finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme de : (i) l'ensemble des dépenses engagées non payées et de : (ii) la variation des dépôts du Trésor.

11. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

### **Ajustement**

12. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons inclus, ne sera pas ajusté au cas où les dons seraient plus élevés que dans le programme.

13. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (MPEF, Tableau 1).

### **Délais de transmission**

14. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère des Finances et de l'Économie sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

## **B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs**

### **Critère de réalisation**

15. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant

des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

### **Délais de transmission**

16. Les données de l'encours, de l'accumulation et du remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

## **C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État**

### **Critère de réalisation**

17. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no. 6230-(79/140) et subséquemment amendée, incluant la décision du Conseil d'administration No. 14416-(09/91) effective le 1<sup>er</sup> Décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constituerait une dette contingente pour le gouvernement, telle que définie dans la section I de ce mémorandum. En outre, ce critère s'applique aux entreprises et autres entités du secteur public n'étant pas exclues au Tableau 1 du MPEF. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

### **Délais de transmission**

18. Les détails concernant tout emprunt (conditions et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

## **D. Dette extérieure à court terme de l'État**

19. La définition du paragraphe 11 s'applique également à ce critère de réalisation. Une dette à court terme est une dette dont l'échéance est à moins d'un an. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation.

### **Critère de réalisation**



20. Dans le contexte de ce programme, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir des dettes non-concessionnelles à courte échéance. La définition de non-concessionnalité réfère au paragraphe 3b du présent mémorandum. Le gouvernement s'engage également à ne contracter ni garantir aucune dette extérieure à courte échéance avant d'en avoir établi le degré de concessionnalité avec les services du FMI. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 30 décembre 2010, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

### **III. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS**

21. Le programme comprend aussi des objectifs indicatifs relatifs aux recettes totales de l'État, aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté, à la non-accumulation d'arriérés intérieurs et aux taux de grands contribuables non-déclarants.

#### **A. Recettes totales de l'État**

##### **Définition**

22. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles comprennent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

##### **Délais de transmission**

23. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère de l'économie et des finances sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

#### **B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté**

##### **Définition**

24. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : MENA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et Développement Durable. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

##### **Délais de transmission**

25. Le gouvernement communiquera dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

### **C. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs**

#### **Définition**

26. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

#### **Délais de transmission**

27. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

### **D. Taux de grandes entreprises non-déclarantes**

#### **Définition**

28. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et l'IUTS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

#### **Délais de transmission**

29. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

## **IV. REPÈRES STRUCTURELS**

30. Le programme comprend des repères structurels (voir MPEF, Tableau 2).

## V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

### A. Finances publiques

31. Le gouvernement communiquera les données suivantes, sous forme de chiffrer électronique MS Excel aux services du FMI :
- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
  - Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
  - Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
  - Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
  - Des données mensuelles sous forme de tableau, sur le suivi des dépenses sociales de réduction de la pauvreté, dont les modalités de transmission sont les mêmes que pour le TOFE, ci-dessus.
  - Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers, incluant :
    - i) la structure des prix en vigueur durant le mois;
    - ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail;
    - iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et
    - iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, le *BIC* et l'*IUTS*) sur le nombre :
  - de contribuables enregistrés;
  - de déclarations reçues à temps;
  - de rappels de correspondance envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclaration;
- Ces données statistiques doivent être communiquées trimestriellement, dans les deux semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
  - le nombre total de déclarations en douane;
  - le nombre de déclarations par circuit;
  - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

## **B. Secteur monétaire**

32. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :
- le bilan consolidé des institutions monétaires;
  - la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires, et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
  - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
  - les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.

### **C. Balance des paiements**

33. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
  - les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois auquel elles se rapportent;
  - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année concernée.

### **D. Secteur réel**

34. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
  - les comptes nationaux provisoires;
  - toute révision des comptes nationaux.

### **E. Réformes structurelles et autres données**

35. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes aux services du FMI :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
  - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

**Seconde revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et demande de modification des critères de réalisation**

**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Thomas Dorsey

Le 29 juin 2011

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 82,56 millions de DTS (134,14% de la quote-part) à la fin de mai 2011.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur un large éventail de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution de la situation économique du pays.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI .....	3
II.	Plan d'action conjoint (JMAP), mise en œuvre.....	15
III.	Questions d'ordre statistique .....	17

## I. RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mai 2011)

<b>I. Statut : 2 mai 1963</b>		Article VIII		
<b>II. Compte des ressources générales :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>Pourcentage de la quote-part</b>		
Quote-part	60,20	100,00		
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,72	87,57		
Position de réserve au FMI	7,50	12,45		
 <b>III. Département des DTS :</b>	 <b>Millions de DTS</b>	 <b>Pourcentage de l'allocation</b>		
Allocation cumulative nette	57,58	100,00		
Avoirs	48,16	83,63		
 <b>IV. Encours des achats et des prêts</b>	 <b>Millions de DTS</b>	 <b>Pourcentage de la quote-part</b>		
Accords au titre de la FEC	82,56	137,14		
<b>V. Accords financiers :</b>				
<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	14 juin 2010	13 juin 2013	46,15	13,90
FRPC <sup>1/</sup>	23 avril 2007	22 avril 2010	48,16	47,16
FRPC <sup>1/</sup>	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10

<sup>1/</sup>Ancienne FRPC.

### VI. Projections des obligations financières envers FMI <sup>1/</sup>

(Millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	Obligations futures				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	1,38	4,69	5,10	7,15	14,13
Commissions/intérêts	<u>0,02</u>	<u>0,25</u>	<u>0,23</u>	<u>0,22</u>	<u>0,20</u>
<b>Total</b>	1,40	4,94	5,33	7,37	14,33

<sup>1/</sup> Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières en souffrance depuis plus de trois mois, le montant de ces impayés figure dans cette section.

### VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre	Cadre	<u>Total</u>
	<u>d'origine</u>	<u>renforcé</u>	
I. Engagements de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Sept. 1997	Juil. 2000	
Date du point de décision			
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) <sup>1/</sup>	229,00	324,15	



Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent DTS en millions)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	Juil. 2000	Avr.2002	
<b>II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)</b>			
Aide décaissée au pays membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire	--	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts <sup>2/</sup>	--	2,01	2,01
<b>Total des décaissements</b>	<b>16,30</b>	<b>29,68</b>	<b>45,98</b>

<sup>1/</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimé en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2/</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

### **VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :**

I.	Dette éligible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1/</sup>	62,12
	Financée par le Compte IADM	57,06
	Ressources restantes au titre de l'Initiative PPTE	5,06
II.	Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)	

#### **Dette admissible**

<u><b>Date de décaissement</b></u>	<u><b>CRG</b></u>	<u><b>fonds fiduciaire</b></u> <u><b>RPC</b></u>	<u><b>Total</b></u>
Janvier 2006	sans objet	62,12	62,12

<sup>1/</sup> L'IADM prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

### **IX. Mise en œuvre de l'allègement de la dette au titre de l'ADAC : ne s'applique pas**

### **X. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1<sup>er</sup> mars 2010. L'évaluation actualisée de 2010 a relevé que la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Son cadre global de gouvernance devait toutefois être renforcé par l'adjonction d'un comité d'audit pour faire en sorte que le Conseil d'administration exerce une surveillance appropriée de la structure de contrôle incluant les mécanismes d'audit et les états

financiers. La réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO, achevée après approbation du rapport des sauvegardes, prévoyait la création du Comité d'audit qui devrait débiter ses travaux incessamment. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'informations financières (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

#### **XI. Régime de change :**

Le Burkina Faso est membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 1<sup>er</sup> novembre 2010, 743,01 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes de change conventionnel de parité fixe. Cette classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membres. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

#### **XII. Consultations au titre de l'article IV :**

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relatif au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2009 au titre de l'article IV et à la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 17 septembre au 4 octobre 2009. Le rapport des services du FMI a été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 14 décembre 2009. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour septembre 2011.

#### **XIII. RONC/Plan d'action et d'évaluation (AAP) :**

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration publique. Toutefois des efforts supplémentaires seront requis pour mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations concernant le suivi des dépenses au niveau local

et les fonctions d'audit externe. Les entretiens initiaux ont mis en évidence que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer un RONC sur les données. Le rapport a été publié en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités un plan d'action et évaluation (AAP) lié à l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'AAP a reçu l'aval des autorités.

#### XIV. Assistance technique :

Depuis 1989, le Burkina Faso bénéficie d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques :

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s) : 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en micro finance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de micro finance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	27 juin-1 <sup>er</sup> juillet 2005	Examen des directives de finances publiques de l'UEMOA
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert en mission de courte durée	27 juin - 5 juillet 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois missions prévues).
AFRITAC	Visites du conseiller en douanes	10-16 juillet 2005	Conseils sur le respect des règles douanières et l'évaluation de nouveaux besoins en assistance technique.

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	8-12 août 2005	1) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de 2003; 2) mise à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.
AFRITAC	Expert en statistiques à court terme	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données des finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanes	28 août - 1 <sup>er</sup> septembre 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluations des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques à court terme	29 août - 2 septembre 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en micro crédit	19-23 septembre 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de micro finance.
AFRITAC	Expert en statistiques à court terme	19-23 septembre 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller et expert à court terme en micro crédit	21 novembre - 16 décembre 2005	Encadrement des inspections des établissements de micro finance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Examen des directives sur la nomenclature budgétaire de l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale ; expert de courte durée	14-28 Mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellule des gros contribuables et 2) des audits fiscaux
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régions financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en douanes	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de l'évaluation en douane.
AFRITAC	Administration fiscale : experts de courte durée	17-28 avril 2006	Renforcement de la gestion des plus gros contribuables
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en micro crédit	31 juillet - 4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 septembre 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	28 sept.-20 oct. 2006	Accompagnement des agents de la cellule S-IFD.
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
AFRITAC	Administration douanière; expert (courte durée)	20 nov.-1 <sup>er</sup> déc. 2006	accompagnement sur le terrain. Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	20 nov.-1 <sup>er</sup> déc. 2006	Renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	5-9 mars 2007	Formation à l'utilisation du Manuel des statistiques de finances publiques 2001.
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	22 mai–4 juin 2007	Suivi de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en douanes	16–27 juillet 2007	Informatisation des procédures douanières.
MCM	Contrôle bancaire	23–27 juillet 2007	Évaluation des besoins d'assistance technique et du contrôle bancaire.
FAD	Gestion budgétaire	26 juin–9 juillet, 2007	Conseils sur la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (y compris amélioration de la cellule des gros contribuables et renforcement de l'organisation et des opérations).
STA	Statistiques macroéconomiques	26 novembre–7 décembre 2007	Aide à la mise en place de comptes budgétaires pour le Trésor.
FAD	Réforme de la politique fiscale	27 novembre–12 décembre 2007	Examen et simplification du système fiscal.
FAD/ AFRITAC	Gestion des finances publiques		Aide à la mise en œuvre du programme de réforme des autorités dans la gestion des finances publiques.
AFRITAC	Atelier sur la viabilité de la dette	28 janvier–1 <sup>er</sup> février 2008	Aide à la mise en œuvre du cadre d'analyse de la viabilité de la dette.
AFRITAC	Administration des recettes	11–22 février 2008	Segmentation des contribuables, fonctionnalité du système Syntax et application dans la cellule des contribuables moyens.
AFRITAC	Contrôle de la microfinance	11–15 février 2008	Appuyer le personnel chargé du contrôle de la microfinance.
STA/PEM	Directives de l'UEMOA	25–29 février 2008	Appuyer la préparation de la révision des directives de



<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
			l'UEMOA.
STA	Comptabilité nationale	14–25 avril 2008	Former le personnel au logiciel de comptabilité nationale, ainsi qu'à de meilleures techniques d'établissement des données et méthodes de présentation.
FAD	Réformes de l'administration fiscalo-douanière	1 <sup>er</sup> juin 2008- avril 2009	Fournir des conseils sur la stratégie de réforme de l'administration fiscalo-douanière.
FAD	Modernisation de l'administration des recettes	1 <sup>er</sup> mai 2008	Fournir des conseils sur la modernisation de l'administration des recettes.
STA	Conseiller en statistiques du secteur réel	26 décembre 2007 – 31 décembre 2008	Fournir des conseils sur l'établissement de statistiques du secteur réel.
FAD	Gestion des finances publiques	29 avril-11 mai 2009-	Fournir des conseils sur le renforcement du budget de programme.
FAD	Politique fiscale	21 avril-5 mai 2009	Passer en revue et simplifier le système fiscal.
AFRITAC	Contrôle financier	20-24 avril 2009	Améliorer la supervision des institutions de microfinance.
MCM	Gestion des actifs et des engagements souverains	28 avril – 5 mai 2009	Renforcer les capacités du comité national de la dette.
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	28 avril – 5 mai 2009	Fournir des conseils sur la gestion des finances publiques et sur les statistiques de finances publiques.
STA	Statistiques	7-14 décembre	Aide à l'élargissement du champ d'application des statistiques

<b>Département</b>	<b>Type d'assistance</b>	<b>Date de prestation</b>	<b>Objet</b>
		2009	financières
FAD	Politique fiscale	18-22 janvier 2010	Assistance technique en matière de politique budgétaire
MCM	Gestion de la dette	8-12 février 2010	Évaluation des besoins et évaluation de la capacité de gestion de la dette publique
MCM	Gestion de la dette	15-19 mars 2010	Amélioration de la capacité de gestion de la dette publique
FAD	Gestion des finances publiques	15-26 mars 2010	Amélioration de la gestion de la trésorerie
FAD	Budget - programme	31 mars - 15 avril 2010	Amélioration de la capacité à établir un budget-programme
STA	Statistiques	26-30 avril 2010	Aide à la mise en application des directives de l'UEMOA.
FAD	Gestion des finances publiques	26 avril - 13 mai 2010	Mission de suivi sur la budgétisation des programmes et les dépenses
FAD	Administration fiscale	14-25 juin 2010	Assistance technique en matière d'administration douanière
AFRITAC	Gestion des finances publiques	15-22 juillet 2010	Amélioration de la capacité de GFP au sein de l'administration publique
STA	Améliorer la couverture des statistiques de finances publiques	25 juillet- 7 août 2010	Améliorer la capacité statistique au sein de l'État
AFRITAC	Administration fiscale	26 juillet- 6 août 2010	Accroître la capacité fiscale de la DGI
FAD	Gestion des finances publiques	25 octobre- 5 novembre 2010	Améliorer la gestion de la chaîne des dépenses
STA	Statistiques	13-17 décembre 2010	Améliorer les statistiques de l'UEMOA
FAD	Douanes	7-11 mars 2011	Ateliers régionaux sur les douanes
FAD	Administration fiscale	1-14 juin 2011	Taxation du secteur minier

**XV. Représentant résident :**

M<sup>me</sup> Isabell Adenauer est en fonction au Burkina Faso depuis juin 2008.

## II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT (JMAP)

### FMI ET BANQUE MONDIALE

#### Plan d'action conjoint (mai 2011)

Description	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
<b>A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire économique</li> <li>• Revue des dépenses publiques</li> <li>• Première phase : santé, éducation, agriculture et décentralisation</li> <li>• Deuxième phase : transports et énergie</li> <li>• Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP 10)</li> <li>• Évaluation de la pauvreté</li> <li>• ITIE secteur minier et étude</li> </ul>	Diffusion en cours  Diffusion achevée (mars 2010)  Février 10, avril 10 (mission inversée)	Fin novembre 2009  Fin novembre 2009 (1 <sup>ère</sup> phase)  Seconde phase, janvier 2011 Juin 2010  Mars 2011  Août 2010
	<b>Assistance technique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'AICB à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques climatiques</li> <li>• Feuille de route de la décentralisation (AT)</li> <li>• Soutien en matière d'audit basé sur les risques à l'ASCE et aux ministères pilotes : santé, éducation et infrastructures</li> <li>• Étude de faisabilité de l'intégration au Réseau global d'information juridique</li> </ul>	Juillet 2010  3-4 juin 10 (séminaire de haut niveau)	Mai 2011  Mi-parcours : déc. 2010 Final : juin 2011  Juillet 10 à janvier 11 : AT  Juin 2010
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	<b>Programme appuyé par le FMI</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seconde revue FEC</li> <li>• Troisième revue FEC et mission de consultations au titre de l'art. IV</li> </ul>	Mars-avril 2011 Sept. 2011	Juin 2011 Décembre 2011
	<b>Assistance technique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AT pour donner suite aux activités liées à l'administration fiscal-douanière, la GFP, la supervision de la microfinance et les statistiques de comptabilité nationale</li> <li>• AT sur la politique fiscale (suivi, dans la mesure des moyens disponibles)</li> <li>• AT en matière de gestion de la dette</li> </ul>		Novembre 2009 – avril 2010  Nov. 2009 - 2010
<b>B. Demande de contributions au programme de travail</b>			
Demande du FMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour périodique sur l'état d'avancement</li> </ul>		

à la Banque mondiale	<p>du CARP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données quantitatives issues de la revue des dépenses publiques aux fins de rééquilibrage des finances publiques</li> </ul>		
Demande de la Banque mondiale au FMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises à jour régulières des projections macroéconomiques à moyen terme</li> <li>• Note sur les relations avec le FMI (pour les opérations d'appui budgétaire)</li> </ul>		
<b>C. Accord sur des produits et missions conjoints</b>			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de l'AVD</li> <li>• Note consultative conjointe des services du le SCAAD</li> </ul>	<p>Mars-avril 2011</p> <p>Mars-avril 2011</p>	<p>Juin 2011</p> <p>Juin 2011</p>

### III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

#### Burkina Faso — Appendice : Questions d'ordre statistique au 12 mai 2011

<b>I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance</b>
<p><b>Évaluation générale :</b> Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Elles concernent essentiellement les statistiques de comptabilité nationale et les statistiques de prix. Le Burkina Faso a également reçue une assistance technique (AT) du FMI, partiellement financée par le Japon.</p>
<p><b>Comptabilité nationale :</b> Les estimations annuelles du PIB sont préparées par activité économique, par secteur institutionnel et par catégorie de dépenses à des prix courants et des prix constants (1985=100). La rareté des données source adéquates et les déficiences des pratiques statistiques nuisent à la qualité des estimations des comptes nationaux. Le secteur informel n'est pas convenablement couvert — les estimations étant dérivées d'enquêtes sur le secteur informel de portée limitée réalisées en 1989 et 1996. La plus grande partie des petites et moyennes entreprises appartenant au « secteur moderne » omettent de présenter des relevés comptables ou des déclarations d'impôts. La consommation des ménages est estimée en tant que résidu et n'est pas étayée de manière adéquate par tes tableaux ressources-emplois.</p>
<p><b>Statistiques des prix :</b> L'IPC (1996=100) ne couvrent que les ménages qui vivent dans la capitale ; elles excluent les ménages non africains, différents types de biens et de services et les services de logement occupé par le propriétaire. Comparée aux pays voisins, la pondération des « produits alimentaires, boissons et tabac » est très faible. On suppose que les prix des produits non disponibles n'ont pas changé pendant une période qui peut aller jusqu'à trois mois, alors qu'il serait plus juste de calculer une variation du prix de ces produits fondés sur les prix relevés pour des produits apparentés. Le logiciel utilisé pour calculer l'IPC peut être amélioré. L'indice des prix à la production et l'indice des prix de gros ne sont pas établis et il n'est pas prévu de mettre au point ces indices..</p>
<p><b>Statistiques des finances publiques :</b> La compilation des statistiques de finances publiques pâtit du manque de coordination entre entités budgétaires. Pour améliorer ces statistiques, il convient de ventiler les dépenses au niveau fonctionnel et ministériel, d'étendre la couverture du TOFE aux administrations publiques et de s'appuyer sur les comptes du Trésor.</p>
<p><b>Statistiques monétaires et financières :</b> La plupart des difficultés des statistiques monétaires ne sont pas propres au Burkina Faso mais affectent tous les pays membres de l'UEMOA. La BCEAO a rencontré des difficultés pour estimer le volume de circulation fiduciaire dans chacun des pays membres de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales de la Banque centrale.</p>
<p><b>Balance des paiements :</b> La couverture du commerce informel est incomplète. La poursuite de l'amélioration de la couverture des services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs) est liée à l'intensification des contacts avec les organismes déclarants. La mission de 2003 du RONC sur les données a constaté que le taux de réponses aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. Les enquêtes annuelles, la déclaration de transactions d'investissements directs étrangers ne font que</p>

commencer. Pour améliorer la qualité des rapports de la balance des paiements, les autorités de la BCEAO ont intégré deux autres sources : les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises. Les autorités de la BCEAO ont également fait savoir que des données trimestrielles calculées à partir des rapports de règlements bancaires, seront bientôt utilisées pour évaluer l'information existante. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués tous les 10 jours ; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation. La BCEAO ne fournit pas de données sur la position extérieure globale du Burkina Faso.

## **II. Normes statistiques et qualité des données**

Le Burkina Faso participe au Système général de diffusion des données depuis le 28 décembre 2001.

Une mission de RONC sur les données s'est rendue au Burkina Faso du 8 au 21 mai 2003.

## **III. Communication des données au Département des statistiques (facultatif)**

En octobre 2010, des données annuelles et trimestrielles pour 2006-2008 portant sur le budget de l'administration centrale ont été communiquées aux fins de leur publication dans *Statistiques financières internationales* et *l'Annuaire de statistiques de finances publiques* du FMI. La BCEAO communique les données monétaires au Département des statistiques avec un retard de trois mois au plus. En dépit de demandes répétées, les données sur la balance des paiements et la position extérieure globale n'ont pas été communiquées au Département des statistiques pour publication dans *SFI* et le *BOPSY* depuis 2001.

### Burkina Faso. Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance (avril 2010)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données <sup>7</sup>	Fréquence de communication <sup>7</sup>	Périodicité de publication <sup>7</sup>	Pour mémoire <sup>8</sup> :	
						Qualité des données – Validité méthodologique <sup>9</sup>	
Taux de change	Permanente	Permanente	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires <sup>1</sup>	4/2011	4/2011	M	M	M		
Monnaie centrale	4/2011	4/2011	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Masse monétaire au sens large	4/2011	4/2011	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	4/2011	4/2011	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	4/2011	4/2011	M	M	M		
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	4/2011	4/2011	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	3/2011	3/2011	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, nd
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	5/2011	5/2011	I	I	I	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	5/2011	5/2011	M	M	M		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	5/2011	5/2011	A	A	A		
Solde extérieur courant	2009	5/2011	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2009	5/2011	A	A	A		
PIB/PNB	2009	5/2011	A	A	A	LO, LNO, LNO, LO	LNO, LNO, LO, LO, LNO
Dette extérieure brute	12/2009	5/2011	A	A	A		
Position extérieure globale <sup>6</sup>	12/2009	3/2010	A	A	A		

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens

<sup>2</sup> Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Comprend les positions en avoirs et engagements financiers extérieurs bruts envers des non résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

<sup>8</sup> Ces colonnes ne doivent être incluses que pour les pays pour lesquels ont été publiés des RONC de données (ou d'importantes mises à jour).



<sup>9</sup>D'après le RONC ou l'importante mise à jour (publié en ...) et les conclusions de la mission de (date), pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), non observées (NO) ou que les données ne sont pas disponibles (nd).

<sup>10</sup>Même remarques que pour la note 9, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-sources, l'évaluation des données-sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les études de révision.



Communiqué de presse n° 11/283  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 15 juillet 2011

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la seconde revue de la FEC en faveur du Burkina Faso et approuve un décaissement 10,3 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la seconde revue du programme économique du Burkina Faso appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Cette approbation permettra un décaissement immédiat d'un montant équivalant à 6,45 millions de DTS (environ 10,3 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC à un montant équivalant à 20,354 millions de DTS (environ 32,4 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil a approuvé la modification d'un critère de réalisation sur le déficit budgétaire global pour la fin juin et la fin décembre 2011. L'accord au titre de la FEC en faveur du Burkina Faso a été approuvé par le Conseil le 14 juin 2010 (voir [Communiqué de presse n° 10/241](#)).

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, M<sup>me</sup> Nemat Shafik, Directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Il convient de saluer la mise en œuvre par les autorités burkinabés du programme appuyé par la FEC. De politiques économiques saines, soutenues par l'amélioration des conditions au niveau de l'économie internationale, ont soutenu un rebond économique et une plus grande stabilité macroéconomique. Il demeure que les pressions inflationnistes ainsi que les incertitudes sociales présentent des risques pour les perspectives à court terme.

« Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une politique budgétaire prudente tout en prenant en compte les dépenses supplémentaires pour les priorités sociales. À cet égard, il sera important de mettre en œuvre des mesures de renforcement des recettes, de mobiliser de nouveaux financements extérieurs et de mettre au point des plans d'intervention pour pallier à un éventuel manque à gagner au niveau de recettes ou de financement extérieur. Les autorités sont aussi encouragées à faire preuve de prudence dans leur politique d'endettement et à compter, dans la mesure du possible, davantage sur des dons et financements concessionnels.

« Les réformes propices à la croissance et les programmes pro-pauvres seront essentiels pour soutenir les objectifs des autorités dans le cadre de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. Il sera crucial d'établir avec soin les priorités des programmes et de bien sélectionner les investissements. Il sera tout aussi important de prendre des mesures additionnelles pour renforcer le secteur du coton, élargir l'accès aux services financiers et améliorer davantage le climat des affaires, » a ajouté M<sup>me</sup> Shafik.

**Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour le Burkina Faso**  
**Le 15 juillet 2011**

Je souhaite transmettre les remerciements de mes autorités au FMI pour son soutien sans relâche du Burkina Faso et pour la qualité du dialogue de politique économique qui s'est instauré pendant les discussions sur la revue du programme au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), qui se sont tenues à Ouagadougou en mars-avril 2011. Le rapport des services du FMI est bien équilibré et illustre l'ample convergence de vues entre les autorités et les services sur les défis clés que doit relever le Burkina Faso.

Mes autorités ont poursuivi la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC dans un environnement particulièrement difficile. Le contexte extérieur était caractérisé par la crise économique et financière mondiale et par l'instabilité régionale, notamment la crise qui a suivi les élections en Côte d'Ivoire, pays avec lequel le Burkina a d'étroites relations commerciales. L'augmentation des prix des produits alimentaires et des carburants — importés pour la plupart — a intensifié les pressions pesant sur le coût de la vie. Au plan intérieur, le Burkina Faso se trouve aussi face à une grave crise socio-politique marquée par d'importantes revendications sociales et de violentes manifestations.

Face à ces crises, les autorités ont privilégié le dialogue et la négociation avec les parties prenantes du pays ainsi que des consultations étroites avec les partenaires de développement. Elles sont très reconnaissantes du soutien que la communauté internationale a continué d'offrir au Burkina Faso dans cette période difficile.

Dans cet environnement difficile, les autorités ont mis en œuvre avec constance le programme appuyé par la FEC. Elles se sont rapprochées des objectifs du programme qui consistent à rétablir la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance durable et faire reculer la pauvreté. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été observés avec des marges confortables. Tous les repères structurels de la fin décembre 2010 ont aussi été respectés. Quant aux mesures de réforme envisagées pour 2011, elles ont aussi bien progressé.

Pour l'avenir, les autorités sont résolues à poursuivre la mise en œuvre des réformes afin de consolider les acquis et de réduire les vulnérabilités qui subsistent, notamment celles qui sont liées à l'augmentation des prix des produits alimentaires et des carburants, aux contraintes des recettes et à la volatilité du climat social. Elles sollicitent l'achèvement de la seconde revue de la FEC. Elles demandent aussi une modification des critères de réalisation sur le déficit budgétaire global pour juin et décembre 2011 afin de tenir compte des réponses qu'elles ont apportées aux multiples crises survenues dans le pays au cours des derniers mois.

## I. Récente évolution économique

Tirée par les secteurs minier et agricole, la croissance du PIB réel en 2010 est estimée à 7,9 %, ce qui représente une accélération par rapport à 2009 (3,2 %). En dépit des pressions exercées par le niveau élevé des prix internationaux, le taux d'inflation a baissé à -0,6 % — bien en deçà des normes régionales — principalement grâce à une bonne récolte. Même si les importations liées aux investissements ont nettement augmenté, la position extérieure s'est aussi renforcée grâce à l'amélioration des termes de l'échange et à un accroissement du volume des exportations, notamment de l'or.

S'agissant de la **politique budgétaire**, les autorités ont lancé des réformes destinées à mobiliser des recettes et à renforcer le contrôle des dépenses; elles ont atteint leur cible du déficit budgétaire global. Pour ce qui est du recouvrement des recettes, les mesures clés incluent l'amélioration de la gestion de la base de données des contribuables, une simplification des procédures douanières et une multiplication des inspections ainsi que des actions destinées à accroître le civisme fiscal des plus importants contribuables. Ainsi, les recettes ont grimpé à 15,6 % du PIB en 2010, au lieu de 13,7 % en 2009, les recettes fiscales progressant de 14,4 %. Parallèlement, les efforts des autorités pour maîtriser les dépenses ont débouché sur une réduction des dépenses courantes et de la masse salariale. Les dépenses supplémentaires ont été consacrées aux dépenses sociales, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi qu'aux investissements, en particulier pour la reconstruction de l'infrastructure endommagée par les graves inondations de 2009 et de 2010.

Pour ce qui est du **secteur financier**, les autorités ont poursuivi la mise en œuvre de leur stratégie de développement du secteur financier. Elles ont organisé des activités de vulgarisation afin de promouvoir l'accès aux services bancaires. Elles ont aussi réalisé un audit de l'organe de réglementation du secteur des assurances afin d'assurer qu'il puisse pleinement remplir son mandat.

Dans le domaine des **réformes structurelles**, les autorités ont mis l'accent sur celles destinées à accroître l'efficacité du secteur public et à promouvoir le secteur privé, notamment moyennant la privatisation de CCVA, une privatisation partielle de la *Banque de l'Habitat* et par le renforcement de la gestion des ressources naturelles par l'adhésion aux normes de l'Initiative de transparence des industries extractives.

Dans le secteur du coton, les autorités ont cherché à rendre la situation financière de la SOFITEX, la société d'égrenage de coton, plus solide. Elles ont aussi commencé à redistribuer les zones de production de coton entre les sociétés d'égrenage afin d'optimiser la productivité et la viabilité des plus petites d'entre elles.

## **II. Programme de politique économique et de réformes pour 2011**

### *Politique budgétaire et politique de la dette*

Les politiques budgétaires tendront à atteindre les objectifs des autorités, à savoir un développement plus rapide et viable, tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les réformes envisagées renforceront la mobilisation des recettes et accroîtront l'efficacité des dépenses. Du côté des recettes, les principales mesures prévues sont l'instauration de l'impôt sur le revenu des sociétés, un élargissement de l'informatisation des directions des impôts, des investissements dans les capacités au sein des bureaux des douanes ainsi qu'une multiplication des inspections conjointes par les administrations douanière et fiscale.

Pour ce qui est des dépenses, les autorités chercheront à accroître les dépenses consacrées aux secteurs prioritaires. Elles ont l'intention d'investir davantage dans les domaines prioritaires de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) afin de mieux leur permettre d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'accélération de la croissance, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure. Dans ce dernier secteur, les dépenses se concentreront sur un meilleur approvisionnement en énergie, en particulier l'électrification des zones rurales à l'énergie solaire.

Eu égard aux importantes incertitudes à court terme imputables à l'instabilité de l'environnement économique — à la fois au plan intérieur et dans les pays avancés — les autorités ont mis au point des plans d'intervention afin de réduire les crédits alloués ou de les ajuster dans les ministères dépensiers pour prendre en compte tout déficit budgétaire, le but étant de préserver la viabilité du budget.

Les autorités restent déterminées à mener des politiques d'endettement prudentes assurant la viabilité de la dette. Elles s'efforceront de financer les dépenses prioritaires à l'aide de dons et de prêts concessionnels. Elles entreprendront aussi des réformes afin de renforcer leurs capacités de gestion de la dette et ce, conformément aux recommandations de la récente mission d'évaluation des performances de la gestion de la dette de la Banque mondiale.

### *Réformes structurelles*

Le prochain programme de réformes des autorités s'appuiera sur la SCADD, qui envisage une stratégie de renforcement de la croissance et de diversification sur plusieurs axes et s'articule autour de pôles de compétitivité régionaux.

Le programme de réformes structurelles pour 2011 met l'accent sur les projets prioritaires recensés par la SCADD, l'objectif étant d'atteindre un niveau élevé et durable de la croissance qui servira les objectifs de réduction de la pauvreté des autorités. Pour ce faire, celles-ci

entendent promouvoir la participation du secteur privé dans les secteurs prioritaires, notamment par le biais de partenariats public-privé et du développement du secteur financier et par l'application de la stratégie récemment adoptée de promotion de ces partenariats.

Pour ce qui est du secteur financier, les autorités entendent accélérer la mise en œuvre de la stratégie de ce secteur en engageant des réformes destinées à promouvoir le micro-crédit et à améliorer la qualité des services financiers offerts par les bureaux de poste.

Dans le secteur du coton, les autorités mèneront les réformes qui s'inscrivent dans leur stratégie globale, celle-ci se proposant de ramener ce secteur sur une trajectoire durable et réduire les risques budgétaires qui y sont liés. Elles tenteront d'accroître encore la productivité de la SOFITEX en réduisant les coûts, en améliorant la gestion des risques et en diminuant la part de l'État dans la société. Une revue des mécanismes de lissage des prix et de fixation des prix à la production est également envisagée.

### **III. Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

La SCADD des autorités présente le cadre permettant de réaliser les objectifs de croissance de réduction de la pauvreté du Burkina Faso pour 2011-15. Elle fait fond sur les progrès accomplis et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du DSRP au cours de la dernière décennie. Elle correspond aussi à l'ambitieuse stratégie à long terme de développement du pays (*Burkina Faso Vision 2020*).

Les autorités reconnaissent que la réussite de la mise en œuvre de leur SCADD présente des défis. En particulier, elles sont conscientes qu'il est nécessaire de tenir compte dans cette stratégie des leçons que l'on peut tirer de la récente évolution politique et sociale, mais qu'il faut aussi accroître le recouvrement des recettes dans le cadre d'une stratégie budgétaire à moyen terme permettant de satisfaire les besoins de financement de la SCADD. Plus généralement, les autorités accordent la plus haute importance aux recommandations formulées par les services de la Banque mondiale et du FMI pour faire progresser les réformes pour doper la croissance, accorder la priorité à la gouvernance et à la responsabilité, améliorer davantage le climat des affaires et alléger les contraintes liées à la capacité administrative. À cet égard, elles espèrent pouvoir continuer à compter sur l'assistance technique et le soutien financier de ces institutions et des autres partenaires de développement.

### **IV. Conclusion**

Bien que mes autorités continuent à se heurter à des défis sans précédent, elles ont réussi à observer tous les critères de réalisation et les repères du programme appuyé par la FEC. Elles sont déterminées à mettre en œuvre de nouvelles réformes dans le cadre de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté — SCADD — afin de d'augmenter la croissance et de

réduire la pauvreté. J'invite les administrateurs à appuyer mes autorités qui sollicitent la conclusion de la seconde revue du programme au titre de la FEC et la modification de critères de réalisation. Elles comptent sur le soutien que continue d'offrir au Burkina Faso la communauté internationale, notamment le FMI, pendant cette période éprouvante.